



# PLAN D'INTEGRATION GENRE ET INCLUSION SOCIALE (PIGIS)

## MCA-NIGER



## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>Partie I – Contexte social et genre au Niger</b> .....	<b>9</b>
<b>1.1 Pauvreté, vulnérabilité, genre et jeunes</b> .....	<b>9</b>
1.1.1 Cadre légal, juridique, et politique de l'équité de genre.....	9
1.1.2 Démographie.....	10
1.1.3 Vulnérabilité, structure et distribution de la pauvreté.....	11
1.1.3.1 La prévalence du SIDA.....	14
1.1.3.2 La pauvreté et l'inclusion de différentes populations.....	14
1.1.4 La participation économique de la femme.....	15
1.1.5 La participation politique des femmes.....	16
1.1.6 Situation des jeunes au Niger.....	17
1.1.7 Violences basées sur le genre et liées au trafic des personnes.....	18
<b>1.2 Enjeux et défis du genre et de l'inclusion sociale des deux projets</b> .....	<b>19</b>
1.2.1 Projet « Irrigation et accès aux marchés ».....	19
1.2.1.1 Enjeux et défis GIS au sein du projet irrigation et accès aux marchés.....	20
1.2.1.1.1 Division sexuelle du travail.....	20
1.2.1.1.2 Accès des femmes et des jeunes à la terre.....	21
1.2.1.1.3 Accès aux autres facteurs de production.....	22
1.2.1.1.4 Accès aux marchés.....	23
1.2.1.1.5 Représentation dans les organes décisionnels et consultatifs.....	23
1.2.1.1.6 Dynamique organisationnelle et de structuration professionnelle ou sociale.....	24
1.2.1.1.7 Problématiques de la migration transfrontalière et de l'exode rural des jeunes.....	24
1.2.1.1.8 Accès aux initiatives de renforcement des capacités et de formation.....	24
1.2.1.1.9 Autres enjeux spécifiques aux activités de réhabilitation des routes.....	25
1.2.2 Projet « Communautés Résilientes au Climat (CRC) ».....	25
1.2.2.1 Enjeux spécifiques de l'activité de soutien au PRAPS.....	25
1.2.2.1.1 Amélioration de la santé animale.....	26
1.2.2.1.2 Amélioration de la gestion des ressources naturelles.....	26
1.2.2.1.3 Facilitation de l'accès au marché.....	27
1.2.2.2 Enjeux spécifiques de l'Activité agricole de résilience climatique (CRA).....	28
1.2.2.2.1 Appui aux communes.....	28
1.2.2.2.2 La Facilité de subvention CRA.....	29
1.2.2.2.3 Accès et contrôle fonciers.....	29
1.2.2.2.4 Charge de travail.....	29
1.2.2.2.5 Alphabétisation.....	30
1.2.2.2.6 Faible représentation dans les Communes.....	30
1.2.2.2.7 Déplacement des jeunes.....	31
<b>PARTIE II – PLAN D'ACTION</b> .....	<b>32</b>
<b>PARTIE III – QUELQUES PARAMÈTRES DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>49</b>
<b>1.1 La Performance environnementale et sociale</b> .....	<b>49</b>
<b>1.2 Suivi et évaluation</b> .....	<b>51</b>
<b>1.3 Communication</b> .....	<b>54</b>
<b>1.4 Plan de renforcement de capacités</b> .....	<b>55</b>
<b>1.5 Budget</b> .....	<b>56</b>
<b>1.6 Révision et mise à jour</b> .....	<b>56</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>58</b>

<b>Annexes.....</b>	<b>61</b>
<b>Annexe A: Liste des structures rencontrées .....</b>	<b>61</b>
<b>Annexe B: Une analyse des lois et des politiques .....</b>	<b>62</b>
<b>Annexe C : Description des peuples pasteurs.....</b>	<b>67</b>

**Liste des tableaux**

Tableau 1: Incidences de la pauvreté dans la zone d'intervention du Compact.....	12
Tableau 2: Indicateurs Sociaux par Région.....	13
Tableau 3: Synthèse de la performance environnementale et sociale.....	49

**Liste des figures**

Figure 4: La situation sécurité alimentaire par région et ethnie .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 5: Les zones de subsistance et ethnies .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## ACRONYMES

AFR-SNOH	Africa Region- Senegal Operational Hub
AGR	Activités génératrices de revenus
APD	Avant-projet détaillé
APS	Avant-projet sommaire
AREN	Association pour le Redynamisation de l'Élevage au Niger
ASUSU	Nom de marketing d'une institution de microfinance locale au Niger
AUEI	Association des usagers de l'eau d'irrigation
CADHP	Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CAPAN	Collectif des Associations Pastorales au Niger
CAJ	Charte africaine de la Jeunesse
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme
CES/DRS	Conservation des eaux et du sol/ défense et restauration des sols
COFO	Commission foncière
COFOCOM	Commission foncière communale
CPD	Plan de développement de la commune
CRA	Activité agricole de résilience climatique
CRC	Communautés Résilientes au Climat
ECVMA	Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et Agriculture
EIES	Évaluations d'impact environnemental et social
FA	Fiscal Agent
FIDA	Fonds international de développement agricole
GdN	Gouvernement du Niger
GII	Indice inégalité genre
GIS	Genre et Inclusion Sociale
GMP	Groupement mutualiste de producteurs
GS	Gestionnaire du programme
ICRIP	Investissements communaux pour une agriculture intelligente face au climat
IDH	Indice de développement humain
IFDC	International Fertilizer Development Center
INS	Institut National des Statistiques
KAP	Knowledge, attitudes, practices
MCA	Millennium Challenge Account
MCC	Millennium Challenge Corporation
MPF/PE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
OB	Organisation de base
ODP	Objectif de Développement du Projet
ONAHA	Office Nationale d'Aménagements Hydro Agricoles
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisations de Producteurs
PAP	Personnes affectées par le projet
PDC	Plan de développement communal
PGES	Plan de gestion environnemental et social
PIGIS	Plan d'intégration genre et inclusion sociale
PRAPS	Projet régional d'appui au Pastoralisme au Sahel
PMC	Project Management Consultant
PRME	Plan de Restauration des Moyens d'Existence
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RSE	Responsabilité Sociale de l'Entreprise
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SFI	Société financière Internationale
SIGI	Institutions Sociales et Égalité Femme-Homme
SNV	Service néerlandais des Volontaires
TIP	Trafic d'êtres humains
UC-PMC	Unité de Coordination des Programmes du Millennium Challenge
UNFPA	United Nations Population Fund

## Informations sur le rapport

### Distribution du rapport

Organisation	Département	Personne	Fonction
MCA-Niger	Programme	Mamane ANNOU	Directeur Général
MCA-Niger	Programme	Moussa Mahamane Chano	Directeur de Programme
UNOPS	PMO Compact	Guy Dionne	Chef d'équipe/chef du PMO Compact
UNOPS	AFR, SNOH, Senegal Hub	Georg EHRHARDT	Head of Programme
UNOPS	AFR, SNOH, Senegal Hub	Pape SY	Associate Programme Manager

### Modifications du rapport

Date	Nom	Fonction	Contribution
24-08-2017	Jeanne BUSHAYIJA	Expert principal en matière de genre et d'inclusion sociale	Rédaction
24-08-2017	Mouna El Jaouhari	Administrateur de programme	Lecture
07-09-2017	Amina MOHAMED	Responsable en matière de genre et d'inclusion/ PMO Irrigation & Routes	Rédaction
07-09-2017	Jamel THILBI	Conseiller en environnement/ PMO Irrigation & Routes	Rédaction
07-09-2017	Hamidou ABDOURHAMANE	Expert principal Environnement et Social /PMO Compact	Révision
09-08-2017	Guy DIONNE	Chef d'équipe / Chef du PMO Compact	Révision
12-09-2017	Guy DIONNE	Chef d'équipe / Chef du PMO Compact	Mise en forme
13-10-2017	Amina MOHAMED	Responsable en matière de genre et d'inclusion/ PMO Irrigation & Routes	Rédaction
13-10-2017	Jamel THILBI	Conseiller en Environnement/ PMO Irrigation & Routes	Rédaction
13-10-2017	Hamidou ABDOURHAMANE	Expert principal Environnement et Social /PMO Compact	Rédaction et Révision
13-10-2017	Guy DIONNE	Chef d'équipe / Chef du PMO Compact	Révision
25-10-2017	Mary PICARD	Consultante, Experte en Genre et Inclusion Sociale	Prise en compte de commentaires et amélioration
28-10-2017	Amina MOHAMED	Responsable en matière de genre et d'inclusion/ PMO Irrigation & Routes	Prise en compte de commentaires et amélioration
01-12-2017	Hamidou ABDOURHAMANE	Expert principal Environnement et Social /PMO Compact	Révision
03-12-2017	Guy DIONNE	Chef d'équipe / Chef du PMO Compact	Révision
22-12-2017	Amina MOHAMED	Responsable en matière de genre et d'inclusion/ PMO Irrigation & Routes	Prise en compte de commentaires et amélioration
26-12-2017	Mary PICARD	Consultante, Experte en Genre et Inclusion Sociale	Prise en compte de commentaires et amélioration
27-12-2017	Guy DIONNE	Chef d'équipe / Chef du PMO Compact	Révision
22-01-2018	Amina MOHAMED	Responsable en matière de genre et d'inclusion/ PMO Irrigation & Routes	Prise en compte de commentaires et amélioration
22-01-2018	Mary PICARD	Consultante, Experte en Genre et Inclusion Sociale	Prise en compte de commentaires et amélioration
22-01-2018	Guy DIONNE	Chef d'équipe / Chef du PMO Compact	Révision
02-02-2018	Amina MOHAMED	Responsable en matière de genre et d'inclusion/ PMO Irrigation & Routes	Prise en compte de commentaires et amélioration
05-02-2018	Mary PICARD	Consultante, Experte en Genre et Inclusion Sociale	Prise en compte de commentaires et rédaction
06-02-2018	Rodrigue NBODA	Responsable genre et inclusion sociale MCA-Niger	Révision
07-02-2018	Sadou ALADOUA	Responsable foncier et réinstallation	Commentaires

*Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)*

08-02-2018	Mary PICARD	Consultante, Experte en Genre et Inclusion Sociale	Prise en compte de commentaires et rédaction
08-02-2018	Guy DIONNE	Chef d'équipe / Chef du PMO Compact	Révision
08-03-2018	Amina MOHAMED	Responsable en matière de genre et d'inclusion/ PMO Irrigation & Routes	Prise en compte de commentaires et amélioration
08-03-2018	Rodrigue NBODA	Responsable genre et inclusion sociale MCA-Niger	Révision
08-03-2018	Mary PICARD	Consultante, Experte en Genre et Inclusion Sociale	Prise en compte de commentaires et rédaction
10-02-2018	Guy DIONNE	Chef d'équipe / Chef du PMO Compact	Révision
21-05-2018	Rodrigue NBODA	Responsable genre et inclusion sociale MCA-Niger	Rédaction et révision
21-05-2018	Amina MOHAMED	Responsable en matière de genre et d'inclusion/ PMO Irrigation & Routes	Sélection des activités et budgétisation
21-05-2018	Mariama BARKIRE MABEY	Spécialiste genre et inclusion sociale MCA-Niger	Sélection des activités et budgétisation
21-05-2018	Hadiza ADA	Spécialiste genre et inclusion sociale MCA-Niger	Sélection des activités et budgétisation
21-05-2018	Guy DIONNE	Chef d'équipe / Chef du PMO Compact	Appui et révision
14.11.2018	Hadiza ADA	Spécialiste genre et inclusion sociale MCA-Niger	Prise en compte de commentaires issus du conseil d'administration du 6 août 2018
14.11.2018	Mariama BARKIRE MABEY	Spécialiste genre et inclusion sociale MCA-Niger	Prise en compte de commentaires issus du conseil d'administration du 6 août 2018

Nous contacter

Pour obtenir plus d'informations sur ce document, veuillez contacter :

**Chef adjoint du PMO Compact**  
 Donato SERENA  
 Tél : + 227 8006 7727  
 Email : [donatos@unops.org](mailto:donatos@unops.org)

**Chef d'équipe / chef du PMO Compact**  
 Guy DIONNE  
 Tél: + 227 8006 7737  
 Email: [guyd@unops.org](mailto:guyd@unops.org)

## Introduction

### L'inclusion sociale et l'égalité de genre au cœur du Compact

L'engagement résolu en faveur de l'égalité des chances pour toutes les couches de la population constitue l'un des piliers fondamentaux du programme Compact signé le 29 juillet 2016 entre le gouvernement du Niger et la Millennium Challenge Corporation (MCC). La mise en œuvre du Compact est confiée à l'Agence Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger). Au-delà de la question de droit, assurer un accès égal aux sources de prospérité aux hommes, aux femmes, et aux autres groupes vulnérables, c'est aussi un moyen de favoriser la croissance économique, de réduire la pauvreté et de promouvoir le progrès social. Il est bien connu que la participation économique de la femme a un impact positif sur sa vie ainsi que sur la maîtrise de sa fécondité, sa santé, l'éducation et la survie de ses enfants.<sup>1</sup>

Au Niger, les inégalités sociales continuent à poser des obstacles majeurs à l'atteinte des objectifs de développement durable. Conséquemment, les inégalités dans les résultats du développement, sur le statut juridique, sur les opportunités économiques et à la voix politique de la femme nigérienne entravent la croissance économique. Et pour les 58% de la population en dessous de l'âge de 18 ans, un taux de chômage très élevé et un sous-emploi de 50% constitue un grand défi pour la société, la paix, et la réduction de la pauvreté.<sup>2</sup> De plus, dans un contexte de détérioration de la situation sécuritaire au Niger et de la menace constante liée à la problématique de la résilience et une vulnérabilité chronique de l'insécurité alimentaire, la marginalisation des jeunes est un facteur d'autant plus inquiétant. C'est pourquoi la MCC apporte une attention particulière à la prise en compte des inégalités sociales et de genre et à leur intégration lors de la conception et la mise en œuvre des programmes.

Durant la phase de formulation du Compact, une équipe genre et inclusion sociale a été mise en place, des études préliminaires ont été menées en la matière afin d'assurer, d'une part, la conformité aux lignes directrices de la MCC,<sup>3</sup> et d'autre part, la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans toutes les sphères du programme. C'est dans le respect de ces directives qu'un Plan d'Intégration Genre et Inclusion Sociale (PIGIS) est conçu itérativement. Ainsi, il élabore progressivement le cadre opérationnel permettant de systématiser et de suivre l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans toutes les activités des projets du Compact.

### Pourquoi un plan d'intégration genre et inclusion sociale ?

En s'alignant sur les stratégies et les politiques nationales et internationales applicables en matière de genre et les lignes directrices de la [Politique genre de MCC](#) ; le PIGIS corrobore les objectifs de la politique genre de la MCC qui vise à ce que (i) les inégalités sociales ne limitent pas la participation des groupes défavorisés, mais plutôt à ce que (ii) les opportunités économiques pour les femmes et les hommes de différents groupes d'âge et catégories sociales soient optimisées et que (iii) les

<sup>1</sup> Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. 2015. *Politique nationale Genre du Niger*.

<sup>2</sup> Enquête Nationale d'évaluation d'Indicateurs Socio-Economiques et Démographiques (ENISED) 2015.

<sup>3</sup> <https://www.mc.gov/content/uploads/2017/05/mcc-policy-gender.pdf>

éventuels impacts négatifs soient atténués. Il faut préciser que le Compact va cibler de manière spécifique, les jeunes filles et garçons de 18 à 35 ans pour des raisons discutées ci-dessous.<sup>4</sup>

De plus, en synergie avec le Système de gestion environnementale et sociale du MCA-Niger, le PIGIS sera le document de base qui renseignera sur les aspects d'inégalité de genre ainsi que sur la situation des jeunes de la phase de développement jusqu'à l'évaluation finale du Compact. Toutes les parties prenantes auront la responsabilité de mesurer et documenter les résultats intégrés dans le plan de suivi-évaluation des deux projets. Cette imputabilité est renforcée par l'identification des responsabilités de toutes les équipes et partenaires engagés dans la mise en œuvre. La formation du staff et des parties prenantes prévue dans le plan permettra d'assurer l'atteinte des résultats escomptés et sera fait par les parties prenantes indiquées "responsables" et supervisé par l'équipe GIS. Il faut aussi noter qu'à la conclusion de ce Compact, les projets et leurs résultats demeurent la propriété du pays.

### **Méthodologie de l'élaboration du PIGIS**

La méthodologie utilisée pour développer le PIGIS est consultative, participative et interactive. Les communautés de base ont été consultées lors des études préliminaires qui ont servi à l'élaboration du PIGIS. L'élaboration du PIGIS a commencé par la tenue de séances de travail entre les équipes genre de l'UCPMC, ainsi que de la MCC et bientôt du MCA-Niger, pour cadrer la méthodologie et le contenu. Ensuite, une revue de la documentation disponible a été effectuée. On compte 11 études depuis la phase de formulation du Compact, en plus de la revue de littérature externes au programme, qui apportent des informations sur le genre (voir la bibliographie). Les documents de politique genre de la MCC et du gouvernement du Niger ont aussi été consultés. En outre, les équipes genre se sont aussi appropriées des exemples des PIGIS réalisés pour d'autres compacts afin de capitaliser sur ces expériences. De plus, plusieurs séances de travail avec l'équipe genre de l'UCPMC et de la MCC ont permis d'élaborer le tableau des livrables et d'avoir une compréhension commune sur le canevas du PIGIS.

Par ailleurs, des rencontres sont tenues régulièrement avec les équipes sectorielles de l'UCPMC, des structures étatiques, ainsi que les partenaires techniques et financiers de la coopération internationale et du secteur privé qui interviennent dans le domaine du genre et de l'inclusion sociale, afin de : compléter et pourvoir aux différentes informations manquantes ; permettre une bonne compréhension des exigences du PIGIS ; et établir une base de collaboration avec d'autres acteurs dont une liste est présentée à l'Annexe A.

Annuellement, le PIGIS sera réexaminé avec l'ensemble des parties prenantes et éventuellement révisé. Incidemment, le PIGIS approuvé est un document public évolutif, partagé sur le site Internet de l'Agence MCA-Niger. La référence au PIGIS devra être intégrée dans les termes de référence et les contrats des consultant(e)s et des organismes prestataires, en précisant les mesures ou actions à entreprendre dans le cadre de leurs contrats particuliers.

Le présent document PIGIS est structuré en trois grandes parties : l'analyse situationnelle, le plan

<sup>4</sup> Le premier Politique Nationale de la Jeunesse adoptée par le gouvernement en Février 2011 définit la jeunesse comme « toute personne ayant un âge compris entre 15 et 35 ans ». Cependant, afin de se conformer aux exigences de la MCC en matière de performances environnementale et sociale (NP2), la tranche d'âge de 18 à 35 ans est retenue dans le cadre des activités du compact.



d'action et les paramètres de mise en œuvre.

Ainsi, la *première partie* présente un aperçu général du contexte social et genre au Niger et discute les enjeux sociaux et de genre pertinents au regard des secteurs d'intervention du Compact, en intégrant les résultats des analyses et études conduites lors de la conception des projets et du travail réalisé sur le terrain.

La *deuxième partie*, relative au plan d'action, propose un relevé détaillé des actions prévues et d'autres à prévoir, ses objectifs spécifiques et leurs indicateurs de mesure et de suivi, ainsi que l'identification des parties responsables de sa mise en œuvre et de son échéancier.

Enfin, la *troisième partie* reprend quelques paramètres de mise en œuvre du PIGIS. Ainsi la section « *La performance environnemental et social* » identifie les études planifiées (les évaluations d'impact environnemental et social (EIES), plans de gestion environnementale et sociale, les plans d'action réinstallation, et les systèmes de gestion de ressources naturelles prévus qui feront l'objet de collaboration avec l'Unité GIS. Après la section « *Suivi et évaluation* » des projets du Compact comprend des indicateurs précis permettant de mesurer le degré d'intégration des dimensions genre et inclusion sociale durant toute la période de mise en œuvre du Compact. Les études GIS prévus dans l'ensemble d'évaluations du Compact sont aussi identifiées. La section relative aux « *Partenariats* » discute les types de collaboration envisagés avec les différentes institutions, organisations et initiatives publiques, de la société civile, et du secteur privé qui pourraient contribuer aux dimensions sociales et genre au niveau des secteurs d'intervention du Compact. La section « *Communication* » propose des orientations visant à rendre visible l'engagement du MCA-Niger en matière d'intégration sociale et genre au niveau de l'ensemble des actions de communication et produits dérivés. Dans la section « *Plan de renforcement des capacités* » l'objectif de sensibiliser et/ou de former tous les intervenants du Compact aux approches genre et inclusion sociale est élaboré ainsi que les étapes de mise en œuvre. Les « *Dispositions budgétaires* » associées au financement des activités liées à l'inclusion sociale et au genre sont détaillées dans la section qui suit. Enfin, la dernière section traite des « *Modalités de suivi et d'actualisation du PIGIS* ».

## Partie I – Contexte social et genre au Niger

### 1.1 Pauvreté, vulnérabilité, genre et jeunes

En dépit du fait qu'il subsiste au Niger un ensemble de normes, coutumes et traditions pouvant présenter des entraves à la bonne mise en œuvre des activités du programme et, plus particulièrement, à l'intégration du genre, la MCC exige que toutes les composantes des communautés cibles bénéficient équitablement de ses investissements. Ainsi, il est impératif d'identifier en amont les contraintes et les défis majeurs afin de pouvoir mettre en place des stratégies de mitigation pour réussir l'intégration du genre et l'inclusion sociale. Il est prévu que l'inclusion sociale et genre en tant qu'élément intégral dans le Compact produira un effet multiplicateur sur le bien-être des ménages auxquels appartiennent les femmes et les jeunes participant dans les activités. Et la transformation des relations sociales et genre améliorera la durabilité des résultats du Compact. Dans cette section, nous analyserons la situation sous les angles suivants :

- Le cadre légal, juridique, et politique de l'équité de genre ;
- La démographie ;
- La vulnérabilité, structure et distribution de la pauvreté ;
- La participation économique des femmes ;
- La participation politique des femmes ;
- La diversité ethnique, facteurs culturels et les rapports de genre ;
- La situation des jeunes au Niger ;
- Les violences basées sur le genre et liées au trafic des personnes

#### 1.1.1 Cadre légal, juridique, et politique de l'équité de genre

Le PIGIS est soutenu par diverses politiques internationales et nationales. Un examen détaillé des conventions, des politiques et des cadres juridiques pertinents pour la mise en œuvre d'une réponse en matière de genre au Compact figure à l'Annexe B5. Le Gouvernement du Niger a adopté une Politique Nationale de Genre (PNG) le 31 juillet 2008 et validé son plan d'action décennal 2009-2018 en mai 2009, ce qui constitue un cadre d'orientation nationale en matière de promotion du genre. Eu égard aux enjeux liés à la croissance démographique accélérée, à la paix et à la sécurité et aux urgences humanitaires, cette politique a fait l'objet de révision en 2016 et adoptée le 10 mars 2017. En 2015, la tutelle de l'Observatoire national pour la promotion du genre est passé du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPF/PE) au cabinet du Premier Ministre, afin d'assurer plus de pouvoir dans la mise en œuvre de ses missions, notamment le contrôle du respect des droits, le suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de genre.<sup>6</sup>

<sup>5</sup> Le tableau dans l'Annexe B compare les contenus des lois et des conventions avec la réalité.

<sup>6</sup> Le Compact est aussi en harmonie avec la politique nationale de la protection sociale de 2011, notamment dans les axes de sécurité alimentaire et nutrition, actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables.

Dans le domaine de l'autonomisation des femmes et des filles, ils existent de nombreuses possibilités d'amélioration encore. Citant l'indice d'inégalité genre (GII) du Rapport sur le Développement Humain 2016,<sup>7</sup> le Niger se trouve en bas de l'échelle (157<sup>ème</sup> sur 159 pays) avec un taux de 0.695, selon les données pour l'année 2015.<sup>8</sup> À noter que le Niger est parmi les 13 pays de la région de l'Afrique Subsaharienne ayant un niveau « très élevé » de discrimination de genre selon l'indicateur « Institutions Sociales et Égalité Femme-Homme (SIGI) » avec un taux de 0.4415.<sup>9</sup>

Bien que le Niger soit signataire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et se dote d'une Constitution qui reconnaît l'égalité de sexe devant la loi, il existe des contraintes, soit dans les articles soit dans la mise en œuvre, liées à la loi coutumière, le droit religieux et les normes sociales. Les plus importantes qui peuvent influencer ou limiter la distribution équitable des bénéficiaires du Compact sont :<sup>10</sup>

1. L'héritage, le divorce et le mariage (surtout le manque d'un code de statut personnel) ;
2. Les droits du chef de ménage ;
3. L'accès à la terre ;
4. Les droits au commerce ;
5. L'accès à la finance et à un compte bancaire ;
6. La mobilité.

Ces aspects sont décrits à la fin de l'Annexe B et sont abordés dans le contexte des projets du Compact dans les sections qui suivent.

Quant à la jeunesse, il est utile de mentionner que le Niger a signé plusieurs accords internationaux : la Charte Africaine de la Jeunesse de 2006 et le Plan d'Action de la Décennie Africaine de la Jeunesse 2009-2018 ; la Stratégie Opérationnelle pour la Jeunesse (2014 – 2021) de l'UNESCO, la Stratégie de la Jeunesse de la Francophonie (2015 – 2022), et la Stratégie de la Jeunesse de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La Politique Nationale de la Jeunesse ratifiée en 2015 est le document cadre qui prend en compte toutes ces obligations et élabore une vision commune pour une action cohérente avec les principaux partenaires autour de six programmes stratégiques.<sup>11</sup> En bref, avec la nouvelle politique ainsi que l'environnement institutionnel et politique se sont maintenant propices aux contributions du Compact pour favoriser le développement et l'autonomisation des jeunes.

### **1.1.2 Démographie**

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2012, la population du

<sup>7</sup> Cet indice est constitué par la mesure de trois dimensions : la santé, l'autonomisation et la participation au marché de travail, voir : [http://hdr.undp.org/sites/default/files/2016\\_human\\_development\\_report.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2016_human_development_report.pdf) . Ce sujet est abordé à la sous-section 1.1.4.

<sup>8</sup> Voir le site UNDP, UN Development Reports, <http://hdr.undp.org/en/composite/GII>

<sup>9</sup> Les cinq dimensions de l'indicateur SIGI sont: les discriminations au sein du code de la famille, les atteintes à l'intégrité physique, la préférence pour les garçons, l'accès restreint aux ressources et aux biens, et les atteintes aux libertés civiles.

<sup>10</sup> Voir le résumé du Social Institutions & Gender Index (SIGI) pour le Niger d'où sont tirées ces données. OECD Development Centre. [www.genderindex.org](http://www.genderindex.org). 2014.

<sup>11</sup> Les activités du Compact s'inscrivent dans plusieurs axes de cette politique 1, 2 et 5 - l'éducation et la formation professionnelle des jeunes, des mesures d'incitation à la création d'industries de transformation des produits agro-pastoraux, la création de structures nationales et régionale d'insertion socio-économique des jeunes, et l'autonomisation économique et la croissance inclusive.

Niger est estimée à 17.138.707 millions d'habitants. La banque mondiale avance un chiffre de 21.48 millions d'habitants en 2017. Elle est concentrée à près de 90% sur le tiers Sud du pays avec un taux de 50,3% pour les femmes contre 49,7% pour les hommes et un taux de croissance démographique de 3,9%, l'une des plus rapides du monde. La fécondité de la femme nigérienne est très élevée (7.24<sup>12</sup> enfants/femme) et se caractérise par une forte précocité (33 % des adolescentes ont au moins un enfant). Cette forte croissance démographique crée dans les faits d'énormes défis en matière d'infrastructures et d'une demande accrue en services sociaux, dont par exemple : l'éducation, la santé, la nutrition, l'emploi, le logement, la gestion urbaine ainsi que la disponibilité et la distribution des facteurs de production. De plus, une fécondité élevée est susceptible de décourager les femmes encore plus dans la participation au marché du travail, diminuant ainsi ses chances de scolarisation et de la génération de revenus.<sup>13</sup>

De plus, le Niger a le taux de mariage précoce le plus élevé du monde (76% des filles sont mariées avant l'âge de 18).<sup>14</sup> Par conséquent, la proportion des femmes âgées de 15-49 ans qui sont mariées est à 89%, comparée à 65% d'hommes dans cette catégorie. Parmi toutes les femmes mariées, la proportion de celles qui vivent en union polygamique est de 36% comparée à 24% pour les hommes.<sup>15</sup>

### 1.1.3 Vulnérabilité, structure et distribution de la pauvreté

Sur l'échelle de l'indice de développement humain (IDH), le Niger est classé 187eme sur 188 pays.<sup>16</sup> En 2015, le produit intérieur brut (PIB) a diminué de 6,9% en 2014 à 4,4%, ce qui est principalement due à une contraction de 3,5% du secteur agricole.<sup>17</sup> En 2011, 48.20% des Nigériens vivaient en dessous du seuil de pauvreté qui est d'environ 1\$ US par jour et par personne.<sup>18</sup> Étant donné la faible participation des femmes à la vie active (voir la sous-section 1.1.4) et une dévalorisation des activités féminines, le revenu brut national (RBN) des femmes est estimé à \$481 par personne par année, ce qui représente 37% du RBN des hommes, estimé à \$1292 PPA.<sup>19</sup> Parmi les autres disparités et contraintes au développement, on peut citer l'analphabétisme avec un taux de 86% et 58%, chez les femmes et les hommes, respectivement.<sup>20</sup> Six des huit régions du pays ont un taux d'analphabétisme de 80% ou plus.<sup>21</sup>

<sup>12</sup> Selon l'EDSN 2016

<sup>13</sup> World Bank. 2013. *Country Partnership Strategy for the Republic of Niger for the Period FY13 – FY16*. The International Finance Corporation, Africa Region and the Multilateral Investment Guarantee Agency, p. 8.

<sup>14</sup> Girls Not Brides, [https://www.girlsnotbrides.org/where-does-it-happen/accessed 23 Oct. 2017](https://www.girlsnotbrides.org/where-does-it-happen/accessed%2023%20Oct.%202017).

<sup>15</sup> La majorité des femmes en polygamie n'ont toutefois qu'une seule coépouse (84%). EDSN-MICS. *Enquête démographique et de santé et indicateurs multiples*. 2012.

<sup>16</sup> 2015 data, <http://hdr.undp.org/en/composite/HDI>

<sup>17</sup> On prévoyait un rebondissement à 5% en 2016, tirée principalement, par les secteurs minier et agricole, mais les chiffres pour 2016 ne sont pas encore sortis. [http://www.worldbank.org/en/country/niger/overview accessed 19 novembre 2017](http://www.worldbank.org/en/country/niger/overview%20accessed%2019%20novembre%202017)

<sup>18</sup> I.N.S. *Profil de Pauvreté du Niger*. Le seuil national de pauvreté utilisé par l'INS est de 182, 635,2 CFA par an en septembre 2011 (page 14).

<sup>19</sup> UNDP, 2011. Voir <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/NER>.

<sup>20</sup> EDSN-MICS. *Enquête démographique et de santé et indicateurs multiples*. 2012, p. 35.

<sup>21</sup> Seulement Niamey et Agadez ont des niveaux moins élevés, à 44% et 67%, respectivement. Voir Ministère de l'Économie et des Finances et INS-Niger, *le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Rapport sur l'Alphabétisation, le Niveau d'Instruction et la Fréquentation Scolaire*, 2012, p. 11.

## Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)

La pauvreté est beaucoup plus forte en milieu rural où vivent plus de 90% des pauvres. Il ressort de l'analyse du tableau<sup>22</sup> ci-dessous que les régions de Maradi, Dosso, Tahoua et Tillabéri (zones d'intervention du Compact) affichent des niveaux de pauvreté très élevés.

Tableau 1: Incidences de la pauvreté dans la zone d'intervention du Compact

	Incidence de la pauvreté (%)	Profondeur de la pauvreté <sup>23</sup> (%)	Sévérité de la pauvreté <sup>24</sup> (%)	Population (%)	Pauvreté (%)
<b>Ensemble Niger</b>	<b>48,2</b>	<b>13,1</b>	<b>4,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Zone Urbaine	17,9	3,6	1,1	17,3	6,4
Zone Rurale	54,6	15,0	5,7	83,0	93,6
<b>Régions de la zone du Compact</b>	<b>53,65</b>	<b>14,85</b>	<b>5,6</b>	<b>16,8</b>	<b>18,7</b>
Dosso	52,9	14,4	5,6	12,0	13,2
Maradi	57,8	16,7	6,4	19,9	23,9
Tahoua	47,9	12,3	4,3	19,2	19,0
Tillabéri	56,0	16,0	6,1	16,1	18,7

D'autres indicateurs de santé et d'éducation pour les femmes, les enfants, et les jeunes dans les zones d'interventions sont fournis dans le tableau présenté à la page suivante. Les informations pour Niamey et l'ensemble du Niger sont incluses pour permettre des comparaisons croisées. Pour plus de détails, se référer au document **Profil de Pauvreté du Niger** de l'INS.

<sup>22</sup> Source: Calcul des auteurs à partir de L'Enquête National sur les Conditions de Vie des Ménages et Agriculture (ECVMA), 2011.

<sup>23</sup> **Profondeur de la pauvreté** Cette mesure indique la distance à laquelle les ménages se trouvent de la ligne de pauvreté. Elle enregistre le déficit collectif moyen de revenu ou de consommation par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population

<sup>24</sup> **Sévérité de la pauvreté** Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté.

Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)

Tableau 2: Indicateurs Sociaux par Région

Région	(a) Taux d'accouchements assistés %	(b) Indice synthétique de fécondité	(c) % de femmes alphabétisées	(d) % de naissances ayant reçu des soins postnatals dans les 2 premiers jrs après naissance	(e) % d'enfants de 12-23 mois ayant reçu tous les vaccins	(f) Mortalité infanto-juvénile < 5 ans	(g) Taille-pour-âge % en dessous de 3-ET	(h) Taux de malnutrition sévère, enfants de 6 à 59 mois	(i) Taux de scolarisation des jeunes, 15-24 ans	(j) % de migrants parmi les jeunes 15-34 ans
<b>Ensemble Niger</b>	N/A	7.6	14.0%	12.9%	52.0%	N/A	6.2%	1.9%	15.7%	9.6%
<b>Niamey</b>	113.81%	5.3	53.1%	23.8%	72.5%	80	2.8%	0.3%	44.6%	35.8%
<b>Zones du Compact</b>	45.8%	8	10.1%	16.5%	55.0%	166	5.2%	1.6%	11.6%	7.4%
Dosso	52.71%	7.5	11.4%	32.8%	60.9%	190	4.1%	0.8%	17.1%	7.8%
Maradi	45.50%	8.4	9.6%	8.0%	54.1%	166	6.5%	2.3%	16.9%	6.7%
Tahoua	39.79%	7.3	8.7%	8.3%	46.8%	140	6.9%	1.3%	2.0%	6.3%
Tillabéri	45.31%	7.9	10.7%	16.9%	58.0%	168	3.2%	1.9%	10.2%	8.6%

(a) Suivi de la mère dans les formations sanitaires par région, Annuaire Statistique, 2014, p. 140

(b) Correspond à la période 1-36 mois avant l'interview, DHS 2012, p. 52

(c) Les femmes qui ont, au moins, fréquenté l'école secondaire et celles qui peuvent lire une phrase entière ou une partie de phrase, p. 33

(d) DHS, 2012, p. 115

(e) BCG, rougeole, les trois doses de DTCoq (ou Pentavalent Pentacoq) et les trois doses de polio (non compris la dose de polio donnée à la naissance, DHS, 2012, p. 126

(f) Enfants de moins de cinq ans, DHS 2012, 192

(g) Les enfants dont la taille-pour-âge se situe en dessous de moins de trois écarts sont considérés d'avoir un retard de croissance sous la forme sévère, DHS, 2012, p. 183

(h) Situation pour les enfants de 6 à 59 mois, INS-Niger, Évaluation Nationale de la Situation Nutritionnelle par la Méthodologie SMART au Niger, 2016, août - septembre.

(i) RGPH, 2012, p. 25

(j) RGPH, 2012, p. 16

Quelques observations s'imposent. Pour la plupart des indicateurs, un écart substantiel se présente entre les milieux ruraux et urbains. Il y a plus de variabilité dans le pourcentage des naissances ayant reçu des soins postnatals dans les deux premiers jours de la naissance. Pour la plupart des indicateurs, la situation de Dosso est meilleure que dans les autres zones. Et le taux de scolarisation des jeunes (15-24 ans) à Tahoua est exceptionnellement bas.<sup>25</sup> De plus, il convient de souligner les taux très bas de femmes alphabétisées dans toutes les zones du Compact, car le niveau d'instruction de la femme a un effet direct sur le niveau d'éducation de leurs enfants et sur le nombre d'enfants ; celles qui sont plus instruites priorisent plus l'éducation de leurs propres enfants et ont tendance à avoir moins d'enfants.<sup>26</sup> Tous ces indicateurs étayent davantage le niveau de vulnérabilité dans les zones du Compact par rapport au milieu urbain.

### **1.1.3.1 La prévalence du SIDA**

Une autre vulnérabilité à noter est le Virus de l'Immunodéficience Humaine ou VIH. Selon l'Enquête Démographique et de Santé et Indicateurs Multiples de 2012, 0,4% des personnes testées de 15-49 ans sont infectées par le VIH.<sup>27</sup> Il est à ajouter qu'en général, les femmes sont infectées plus précocement que les hommes. Voici quelques statistiques sur la prévalence :

- Dans les zones d'intervention, le taux à Dosso est le plus élevé (0,5% comparé à 0,2% pour Tillabéri et Maradi et 0,3% pour Tahoua) ;
- La même chez les femmes et chez les hommes de 15-49 ans ;
- Quatre fois plus élevée au milieu urbain (0,8%) qu'en milieu rural (0,2%) ;
- Plus élevée parmi les veuves (3,2%) et les divorcées (1,7%) ;
- A baissé de 0,7% en 2006 à 0,4% en 2012 dans la population 15-49 ans ;
- Plus élevée parmi les femmes et les hommes ayant un niveau primaire d'éducation (1,3% et 1,0% respectivement).

### **1.1.3.2 La pauvreté et l'inclusion de différentes populations**

Le pays présente une grande diversité socioculturelle avec différents grands groupes ethniques, ayant chacun ses coutumes, ses valeurs et ses structures traditionnelles. Ces facteurs identitaires se combinent avec l'Islam, le droit moderne, les données économiques régionales et les tendances écologiques pour déterminer localement le statut et la situation des femmes et des jeunes. La population nigérienne compte plusieurs grands groupes ethniques qui partagent les mêmes valeurs culturelles avec quelques différences minimales dans le cadre des normes en matière de genre.<sup>28</sup>

Si nous analysons la vulnérabilité sous l'angle de la sécurité alimentaire, on observe qu'une bonne partie de Tahoua, zone de transhumance, est classée comme "sous pression" (aucune des régions

<sup>25</sup> Dans le rapport DHS, le phénomène du bas niveau à Tahoua n'est pas approfondi.

<sup>26</sup> DHS, 2012, p. 52.

<sup>27</sup> EDSN-MICS. *Enquête démographique et de santé et indicateurs multiples*. 2012,

<sup>28</sup> Si on inclut les Songhaï, les Buduma, et les Gourmantchés, il existe 10 groupes ethniques. Un exemple : pour le pays entier le niveau de mutilations génitales féminines est bas (2,2%) mais il est encore pratiqué chez les Gourmantché à 65,9%. Voir *La politique nationale de genre du Niger*, 2008, p. 18.

n'est en état de crise alimentaire, sauf Diffa qui ne fait pas partie du Compact).<sup>29</sup> De plus, on note une partie très limitée de Maradi et de Dosso qui se caractérise "sous pression" (voir Figure 4).

L'analyse de la situation de la pauvreté selon les modes de subsistance classe les zones de haute priorité de la manière suivante : la zone agropastorale, la zone à forte pratique d'exode, la zone pastorale des Transhumants et des Nomades, et la zone agricole à dominance mil et sorgho (voir Figure 5). La dernière zone occupe la plus signifiante en termes d'espace et de population et s'étend, partie sud, de Tillabéri, à Dosso, Tahoua, Maradi, et Zinder.<sup>30</sup> Il est constaté que la vulnérabilité des agriculteurs plus vieux dans la zone de cultures mil/sorgho s'explique par une réduction de la taille des parcelles et leur faible cheptel de petits ruminants. La plupart des bovins (90%) et de petits ruminants (75%) sont détenus par la moitié la plus riche de la population qui tire autant de revenus du bétail que la vente de récoltes.<sup>31</sup> Le Compact intervient dans les quatre zones de subsistance sous forte pression alimentaire et nutritionnelle, et les études APS/APD (avant-projet sommaire / avant-projet détaillé) fourniront une analyse de la dynamique entre les modes de subsistance, ethnicité, et les catégories de richesse.

#### 1.1.4 La participation économique de la femme

Le faible niveau d'instruction des femmes ainsi que les barrières socio-culturelles à l'éducation des filles, notamment le mariage et les grossesses précoces, perpétuent la féminisation de la pauvreté. Le manque de scolarisation et d'accès à la formation professionnelle pour des raisons socio-culturelles réduisent les opportunités économiques chez les femmes.<sup>32</sup> Selon les chiffres de l'indice inégalité genre de 2015, le taux de participation des femmes au marché du travail est faible, soit de 40,2% comparativement à 89,4% chez les hommes.<sup>33</sup> Dans la politique nationale de genre, les constats principaux se concentrent sur l'inégal pouvoir économique des femmes et des hommes, et la féminisation de la pauvreté. Conjointement, trois contraintes renforcent ces constats : la pauvreté du temps consacré aux activités économiques par les femmes, la faible capacité de production et d'investissement des femmes, et mutuellement une faible présence et un positionnement marginal des femmes dans les secteurs productifs. Toutes ces trois contraintes font l'objet des objectifs et stratégies dans le cadre stratégique du plan du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection des Enfants.

Malgré le fait que les femmes sont présentes dans tous les secteurs d'activités du pays, leur participation est cependant limitée par la division sexuelle du travail qui les cantonne à certains types d'activités et par le manque de temps pour s'investir efficacement dans les activités de production rentables et bien rémunérées. Dans le secteur commercial, par exemple, les entreprises dirigées par des femmes sont d'une proportion très basse de 5,14% et le pourcentage de femmes dans le secteur privé qui sont des agents rémunérés est à 16%. Quant à lui, le secteur public n'est guère mieux affichant avec un taux de 17%. D'une manière générale, la femme connaît une inégalité d'accès aux opportunités économiques. Elle est aussi victime de discriminations voilées à son égard lors des

<sup>29</sup> USAID FEWS NET. 2011. Livelihoods Zoning "Plus" Activity in Niger : A Special Report by the Famine Early Warning Systems Network. August, 2011, p. 6.

<sup>30</sup> USAID FEWSNET. 2011, p. 7.

<sup>31</sup> USAID FEWSNET. 2011, p. 23.

<sup>32</sup> *La politique nationale de genre du Niger*, 2008, p. 19-20.

<sup>33</sup> Il s'applique à la population de 15 ans et plus. <http://hdr.undp.org/en/composite/GII>.



recrutements et des nominations à différents emplois.<sup>34</sup> Il faut noter qu'une place plus visible dans le secteur informel n'est pas prise en compte dans les statistiques officielles. D'ailleurs, il n'y a pas non plus de reconnaissance économique du travail des femmes au sein des ménages comme étant un travail productif à part entière.<sup>35</sup>

### 1.1.5 La participation politique des femmes

Une lutte importante dans l'histoire des femmes qui cherchent à faire progresser leurs droits consiste à obtenir l'acceptation sociale dans le domaine public. L'inadmissibilité des femmes à mener une vie indépendante en dehors de la famille, en plus de la tradition de la claustration, est le premier obstacle absolu à l'accès des femmes à la vie publique, ainsi qu'à l'emploi et à l'éducation. Cependant, deux événements particuliers ont favorisé l'entrée des femmes dans la vie publique. L'une était la loi sur les quotas, introduite en 2000 et actualisée en 2014 et l'autre était la politique de décentralisation, mise en place après les premières élections municipales en 2004. La loi sur les quotas N ° 2000-008 du 7 juin 2000 fixait un quota de 10% pour les postes élus, qui a été porté à 15% en 2014 et un quota de 25% appliqué aux nominations pour les postes gouvernementaux de haut rang. Les résultats ont montré peu d'amélioration entre les élections en 2004 et 2011, selon une étude menée par le National Democratic Institute pour le gouvernement du Niger.<sup>36</sup> La loi sur les quotas n'a pas été respectée dans certaines communes, mais dans d'autres, les partis politiques ont interprété le quota comme un plafond plutôt que comme un seuil minimum. L'étude, dans ses conclusions, plaide pour des compétences de leadership plus fortes pour les femmes dont les partis ne fournissent pas un soutien suffisant. Les dernières données disponibles sur la mise en œuvre du quota indiquent une participation de 14,6% des femmes au Parlement, 18,6% au gouvernement, 3,7% en tant que maire et 15,6% des conseillers municipaux.

En outre, avec le processus de décentralisation, les nouveaux organes démocratiques mis en place avaient besoin d'une société civile plus forte, d'une citoyenneté plus éduquée et de l'accès des femmes au pouvoir de décision pour assurer la bonne gouvernance. Pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes, il était important que les femmes développent leur cohérence sociale et leur vie associative. La CONGAFEN (Coordination des ONG et associations féminines du Niger), est une association de 55 organisations non-gouvernementales (ONGs) représentant the droits de femmes rurales et urbaines, qui s'engage souvent dans des actions de plaidoyer. Par exemple, en mai 2017, la CONGAFEN a plaidé en faveur de la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique (appelé le Protocole Maputo), qui a été signé le 6 juillet 2004 mais non pas ratifié. Par conséquent, il a fait l'objet d'attaques extrêmement virulentes sur les réseaux sociaux par des courants fondamentalistes, les mêmes influences qui ont bloqué le Code des personnes et de la famille depuis plus de 20 ans.<sup>37</sup>

À part CONGAFEN, il est à noter que les groupements de *Mata Masu Dubara*<sup>38</sup>, des associations d'épargne et de crédit féminines, qui regroupent 641,149 membres à travers le Niger, sont en train

<sup>34</sup> *La politique nationale de genre du Niger*, 2008, p. 20.

<sup>35</sup> *La politique nationale de genre du Niger*, 2008, p. 19-20.

<sup>36</sup> National Democratic Institute, 2011, *Étude sur la participation des femmes aux processus électoraux au Niger, Rapport final*. Septembre 2011. Pour le Gouvernement du Niger.

<sup>37</sup> Marthe Diarra Doka et Marie Monimart. 2017. Recherche Formative et Étude de Cas : Fédération Ouest Africaine VSLA. Rapport Qualitatif Global. Préparé pour CARE Niger.

<sup>38</sup> Un terme Hausa qui veut dire "ingenious women."

de former des réseaux et des fédérations avec la création éventuelle d'une confédération nationale.<sup>39</sup> Selon cette étude de recherche récente par CARE, la force collective de ces femmes qui défendent les droits de la femme ont le caractère d'un mouvement social.

### 1.1.6 Situation des jeunes au Niger

Le groupe de jeunes constitue une cible importante dans la mise en œuvre du Compact. Ils sont majoritairement ruraux (80,7%) et dans le secteur primaire (83%) (Agriculture, chasse et sylviculture). On trouve que 13,7% d'entre eux sont actifs dans le secteur tertiaire (les services commerciaux), contre seulement 3,3% dans le secteur secondaire (les industries d'extraction et de manufacture).<sup>40</sup> Cependant, il existe plusieurs facteurs de vulnérabilité des jeunes : la pauvreté ambiante, l'insécurité alimentaire, les insuffisances en matière d'emploi, de formation et d'accès à l'eau. Étant donné leur poids démographique, la difficulté principale de la jeunesse reste l'emploi et de ce fait le chômage. Le secteur agricole ne peut pas les occuper plus de la moitié de l'année, et la moitié des jeunes (49%) n'a pas une instruction adéquate afin de se qualifier pour d'autres types d'activités économiques. Par conséquent, les jeunes restent largement sous-employés dans le secteur informel.<sup>41</sup> Pour l'exploitation agricole, les jeunes connaissent une difficulté d'accès aux ressources foncières, comme décrit dans la section ci-dessous sur l'accès à la terre ; ce qui limite leur capacité à acquérir ou contrôler des surfaces cultivables. Comme les filières agricoles dégagent peu de revenus, la nouvelle génération ne veut pas s'investir dans l'agriculture. Cette vulnérabilité pousse les jeunes hommes à se retourner vers l'exode rural et la migration internationale.<sup>42</sup>

Dans le cas particulier des jeunes filles, un ensemble de facteurs les rendent davantage vulnérables et dépourvues d'une prise de décisions sur leur propre vie : l'accès limité à la scolarisation, le mariage et les grossesses précoces ainsi que leur participation aux nombreuses tâches domestiques et agricoles. Les conséquences du mariage et de maternité précoce sont vivement soulignées par le fait que parmi les jeunes filles sans instruction, la moitié a déjà commencé sa vie féconde. Cette proportion n'est que de 33% parmi celles ayant un niveau d'instruction primaire et de 15% parmi celles qui ont un niveau au moins secondaire.<sup>43</sup> Par rapport aux jeunes garçons, les filles sont moins scolarisées ; les taux d'achèvement de l'enseignement primaire est respectivement de 48% et de 64% pour les filles et les garçons.<sup>44</sup> Victimes des pesanteurs socio-culturelles, les filles sont exposées à des vulnérabilités multiples qui se renforcent mutuellement.

En général, les jeunes gens ont peu de pouvoir décisionnel face à l'autorité de leurs parents et dans la vie communautaire. Parmi les contraintes au développement local et national les jeunes identifient cinq : la non-implication des jeunes en tant qu'acteurs et partenaires ; le manque de cohésion et d'initiatives en vie associative en raison d'un déficit du sens collectif ; un faible encadrement ; l'analphabétisme ; une exploitation des jeunes comme force de mobilisation pour essentiellement

<sup>39</sup> Marthe Diarra Doka et Marie Monimart. 2017. Recherche Formative et Étude de Cas : Fédération Ouest Africaine VSLA. Rapoport de Synthèse. Préparé pour CARE Niger.

<sup>40</sup> Ministère de la Jeunesse et des Sports. 2015. *Politique nationale de la jeunesse Niger*.

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> Ces informations sont tirées des études de base des régions de projets Compact pour conceptualiser la formation auprès de la population ciblée.

<sup>43</sup> Ministère de la Jeunesse et des Sports. 2015. *Politique nationale de la jeunesse Niger*.

<sup>44</sup> Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire et UNICEF. N.d. *Analyse de la situation des enfants et des femmes du Niger selon une approche basée sur l'équité et les droits humains*.

favoriser la promotion des leaders politiques ; et la prévalence de certaines valeurs culturelles qui priorisent l'opinion des plus âgés par rapport à celle des jeunes. Quant aux jeunes filles, leur participation dans la prise de décisions au niveau de la famille et de la communauté est beaucoup plus limitée pour des raisons socio-culturelles et de facto de leur état de vulnérabilité. Néanmoins, il est reconnu que le pouvoir économique a le potentiel de conférer au jeunes filles un meilleur positionnement social qui dès lors permet une plus grande possibilité d'engagement.<sup>45</sup>

### 1.1.7 Violences basées sur le genre et liées au trafic des personnes

Les inégalités de genre s'observent dans la culture et sont transmises comme évidence dès la socialisation de l'enfant. Les violences à l'égard des femmes, sont perçues comme des actes légitimes lorsqu'elles sont perpétrées par le chef de ménage compte tenu de l'autorité que lui confère son statut. Selon une étude de l'UNFPA (United Nations Population Fund) datant de 2015, les différents types de violences que subissent les femmes au cours de leur vie au Niger, sont psychologiques, 33% et physiques, 31%.<sup>46</sup> Par ailleurs, 38% des femmes enquêtées ont déclaré avoir subi au moins une forme de violence culturelle au cours de leur vie.<sup>47</sup> Cette proportion est plus élevée dans les régions de Maradi (55%), Tahoua (52%) et Zinder (46,1%) où le mariage précoce est plus élevé. Pour Tillabéry, le taux est à 43,5% et pour Dosso, le taux est à 31,1%.<sup>48</sup>

Parmi les formes de violence culturelle, il existe le mariage précoce, le mariage forcé, et le phénomène de la *claustration* ; le fait de détenir la personne dans sa maison.<sup>49</sup> Cependant, ce qui a été observé dans certaines zones du Compact, dans des endroits sous pression foncière, c'est la privation des jeunes femmes à l'accès à la terre qui vivent conséquemment en claustration. Les jeunes hommes utilisent l'Islam pour justifier leur refus d'attribuer un champ à leurs épouses et sœurs. Un nouveau type de claustration qui se manifeste depuis une quinzaine d'années est la *claustration de champ* qui empêche les femmes d'aller au champ, un phénomène plutôt lié à la rareté de la terre qu'à l'application des lois islamiques.<sup>50</sup>

Une autre forme de violence culturelle est la mutilation génitale féminine ou excision. Au Niger le taux de prévalence en 2012 est de 2%. Elle est surtout pratiquée chez les Gourmantchés et les Peulhs et surtout dans la région de Tillabéry, avec un taux de 10% de la population féminine excisée. Cette situation existe aussi à Niamey, Maradi, et Zinder avec des taux respectifs de 1,3%, 1,8% et 2.2%.<sup>51</sup>

En outre, il existe une forme d'esclavage au Niger qui s'appelle « wahaya » où des jeunes filles sont

<sup>45</sup> Ibid.

<sup>46</sup> Fatou Diop Sall et al. *Ampleur et déterminants des violences basées sur le genre au Niger. Rapport final de l'étude.* UNFPA. Septembre 2015.

<sup>47</sup> Définition de la violence culturelle selon l'étude d'UNFPA : Les violences culturelles, comme le mariage des enfants ou le mariage forcé, sont expressives des relations codifiées et institutionnelles au sein de l'espace social et, qui exercent sur un individu une pression ou une contrainte sociale. Les sociétés produisent dans leur constitution des violences de fait ou de droit. Leur inscription dans les représentations, les usages et les pratiques est le fondement de leur légitimité. Fatou Diop Sall et al. *Ampleur et déterminants des violences basées sur le genre au Niger. Rapport final de l'étude.* UNFPA. Septembre 2015.

<sup>48</sup> UNFPA, 2015, p. 58.

<sup>49</sup> Dans la région de Tahoua, la commune de Tchinta, le village de Gharao, on a trouvé une forte pratique de claustration parmi les Touregs, le même village où les autorités n'acceptent pas d'avoir une école. Voir H. Alhassoumiou, 2017. Aussi, la claustration est plus fréquente en générale à Maradi et à Zinder, voir l'*Analyse de la situation des enfants et des femmes du Niger selon une approche basée sur l'équité et les droits humains*, p. 60.

<sup>50</sup> Diarra, M. et Monimart. M., 2006. *Femmes sans terre, femmes sans pères.*

<sup>51</sup> UNFPA, 2015, p. 120.

victimes de trafic de la région de Tahoua vers le Nigéria.<sup>52</sup> Alors que la pratique n'est pas répandue au Niger, elle s'est installée à Tahoua au niveau des familles riches en tant que signe d'aisance. Une connaissance plus approfondie sur ces contraintes sera obtenue à travers la contribution des études spécifiques sur la traite des personnes dans les études APS/APD (avant-projet sommaire / avant-projet détaillé).

Pour ce qui est du trafic des personnes (TIP), bien qu'il n'y ait pas encore de système de centralisation des données (en particulier des décisions des tribunaux), l'existence du phénomène est souvent signalée par les rapports des médias.<sup>53</sup> Le Niger est à la fois un pays d'origine (lorsque des paysans sans terre sont pris en charge par des réseaux de trafiquants leur promettant une vie meilleure en allant ailleurs), mais également un pays de transit (utilisé par des candidats à l'immigration clandestine vers l'Europe).<sup>54</sup> Des études de conception sont en cours à Konni et Sia Kouanza qui apporteront plus d'informations sur le TIP dans ces zones.

## 1.2 Enjeux et défis du genre et de l'inclusion sociale des deux projets

Le Programme MCA-Niger compte deux projets qui totalisent six (6) activités. Cette section porte sur les différents enjeux et défis en matière de genre et d'inclusion sociale. Afin de bien saisir les dimensions et l'étendue des barrières et contraintes que le programme aura à gérer en mobilisant l'engagement des parties prenantes, ces deux projets et leurs objectifs seront ici présentés succinctement.

### 1.2.1 Projet « Irrigation et accès aux marchés »

Le Projet Irrigation et accès aux marchés est composé de quatre (4) activités :

- ❖ Activité 1.1 : Développement de périmètres irrigués : Cette activité a pour objectif la Réhabilitation du périmètre de Konni de 2.452 ha et la réalisation de nouveaux aménagements Hydro Agricoles dans la zone de Sia Kouanza, de superficie totale de 2.618 ha, afin d'accroître la disponibilité en eau d'irrigation pour les bénéficiaires du projet pendant la saison humide et la saison sèche, d'augmenter la production et la productivité agricoles;
- ❖ Activité 1.2 : Services de gestion et de la facilitation des activités sur le marché : L'objectif de cette activité est d'augmenter de manière durable la productivité agricole, l'amélioration de l'accès au marché et l'accroissement des revenus ruraux en investissant dans le renforcement des capacités des institutions et des bénéficiaires dans les nouveaux périmètres comme dans les périmètres réhabilités.;
- ❖ Activité 1.3 : Routes pour les activités d'accès au marché : Deux routes nationales (RN7 et RN35) ainsi qu'une piste rurale (Sambéra) seront réhabilitées. Ces réhabilitations ont pour objectif de

<sup>52</sup> Selon l'ONG Timidria, qui essaie d'éliminer les formes d'esclavages, la wahaya est une personne de sexe féminin qui porte le statut d'esclave, achetée par un individu de sexe masculin. L'acquisition d'une wahaya se fait le plus souvent par achat auprès d'un maître ou d'une maîtresse de la fille ou femme. La wahaya est installée dans la famille de son maître et travaille pour lui et sa (ou ses) épouses, sans attendre aucune rémunération et sans recours autre que le bon vouloir de son maître. Voir Galy K. Abdelkader et Moussa Zanagaou. *Wahaya : Domestic and sexual slavery in Niger. 10 Personal Stories*. Association Timidria.

<sup>53</sup> Un dispositif juridique et institutionnel pour le combattre. Le trafic de personnes est mis en place. La Commission nationale de lutte contre le trafic des personnes (CNLCTP) et l'Agence nationale de lutte contre le trafic des personnes (ANLCTP) s'occupent respectivement de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une législation et de capacités opérationnelles pour contrer les TIP.

<sup>54</sup> Source : Entretien avec la CNLTP.

désenclaver des régions à haut potentiel de production, notamment les zones d'irrigation du programme Compact du MCA-Niger.

❖ Activité 1.4 : Activité de réforme politique : Cette activité prévoit quatre (4) réformes politiques qui sont :

1. La gestion des ressources hydriques qui vise une meilleure connaissance du potentiel de ressources en eau du pays et le renforcement des capacités des principaux acteurs nationaux dans le cadre d'un plan national des ressources en eau ;
2. L'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des ressources naturelles et de l'aménagement foncier pour les zones protégées et les communautés affectés par le Projet d'irrigation et d'accès au marché dans la région de Dosso
3. La réforme du marché pour la distribution d'engrais dont l'objectif principal est de permettre un meilleur accès à des prix plus compétitifs, à une large gamme d'engrais et à leur bonne utilisation ;
4. Le développement des capacités statistiques de l'Institut National de la Statistique et des Ministères clés avec pour objectif de recueillir, sauvegarder, analyser et diffuser des données précises et désagrégées par localité, sexe, l'âge, niveau de revenu, etc.

### 1.2.1.1 Enjeux et défis GIS au sein du projet irrigation et accès aux marchés

Les périmètres de Konni et de Sia-Kouanza font l'objet respectivement de travaux de réhabilitation et de nouvelles réalisations qui sont susceptibles d'engendrer un ensemble de problématiques liées aux questions de genre et d'inclusion sociale élaborées dans les sections qui suivent. Certaines problématiques sont communes aux deux sites et d'autres sont spécifiques à chaque site. L'une des premières questions soulevées en rapport avec l'aménagement Hydroagricole, c'est la question foncière, abordée après cette section sur la division sexuelle du travail.

#### 1.2.1.1.1 Division sexuelle du travail

En général, au Niger, du fait des normes sociales, la femme se voit écartée de nombreuses opportunités pour améliorer ses conditions de vie. Ainsi, la femme est responsable des activités de maintien et de soins qui sont non valorisées et non rémunérées. Une grande partie de sa productivité est utilisée à la consommation du ménage. Cette charge domestique et reproductive réduit ses possibilités d'avoir un revenu monétaire.<sup>55</sup>

Il faut aussi reconnaître que dans les exploitations agricoles familiales, les femmes ont un rôle dans les tâches non mécanisées et moins spécialisées comme le battage et l'approvisionnement de la main d'œuvre sur les parcelles, tandis que les hommes exécutent des tâches plus techniques.<sup>56</sup> Dans les zones du projet, on trouve aussi une division sexuelle dans la culture, la monoculture chez les hommes et les produits pour répondre aux besoins alimentaires chez les femmes. Pour différentes raisons, surtout dans le Sud du pays, les femmes participent de moins en moins aux activités agricoles.<sup>57</sup> À titre d'exemple, à Sia Kouanza, le maraîchage qui exige beaucoup de travail avec des difficultés plus grandes pour avoir accès à de l'eau pour l'irrigation est pratiqué uniquement par les

<sup>55</sup> République du Niger, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. *Politique nationale de genre*. Mai 2008, p. 14. Aussi, République du Niger, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, INSA, et UNICEF. *Analyse de la situation de l'enfant et de la femme au Niger – 2008*. Juin 2009, p. 170.

<sup>56</sup> Kiari Liman-Tingui. *Évaluation sociale et genre des projets du Compact, MCC*. Unité des Coordinations des programmes MCA-Niger (ISGA). Septembre 2014, p. 45

<sup>57</sup> Kiari Liman-Tingui. *Ibid.*, p. 45.

hommes. Dans certains villages dans la même zone, les femmes n'ont pas le droit de travailler la terre.<sup>58</sup>

#### 1.2.1.1.2 Accès des femmes et des jeunes à la terre

L'accès au foncier par les femmes est influencé par trois sources de droit – moderne, religieux, et coutumier - ainsi que la pression foncière et sociale.<sup>59</sup> Même si le droit à l'héritage pour la femme est reconnu dans les trois systèmes de droit, la terre est souvent cédée aux hommes (frères) dans le souci de la maintenir dans la famille. En outre, avec le changement climatique et la fragmentation des terres agricoles, les couches les plus vulnérables, comme les femmes et les jeunes, sont de plus en plus exclues de la répartition des terres.<sup>60</sup> Et puisque les parcelles des femmes ont une faible sécurisation foncière, cela décourage les investissements sur le long terme.

D'autres facteurs de vulnérabilité interviennent, tels que : a) les femmes et puis les jeunes sont les premières à être écartés dans le contexte d'une compétition de plus en plus vive pour accéder à la terre; b) la stratégie de *claustration de champs* mentionnée précédemment face à la pression foncière; c) la pratique de reléguer les femmes vers des terres marginales et difficiles à exploiter, lors d'une introduction d'une culture irriguée rentable; d) le risque d'ostracisme si une femme s'engage dans la spéculation auprès des cultures qui s'avèrent rentables, même des cultures de subsistance traditionnellement cultivées par des femmes ;<sup>61</sup> et e) à Konni, seulement 4,5% des détenteurs sont des femmes (dont 67% par héritage, 15,7% par don, 9% par achat, 5,7% qui étaient des détentrices initiales, et 2,3% par redistribution de la coopérative ou de l'ONAHA).<sup>62</sup>

On observe un accès et un contrôle très limités des femmes ainsi que des jeunes aux parcelles irriguées dans les zones d'intervention du Compact. À titre d'exemple, sur 4 682 détenteurs de parcelles à Konni, seulement 210 femmes sont détentrices et 21 exploitantes, en attendant une confirmation définitive de l'étude.<sup>63</sup> Pour ce qui est des jeunes, il n'y a pas suffisamment de données. Les femmes et les jeunes constituent donc, une minorité et surtout une réserve de main-d'œuvre gratuite pour les hommes chefs de ménage. Pour Konni, il est prévu d'aménager des terres (base vie) ainsi que la récupération des parcelles auprès d'institutions telles que l'INRAN, la prison civile, etc. Ce qui peut être une opportunité d'accroître l'accès des femmes aux parcelles sur le périmètre.

Il est important de souligner aussi l'existence des femmes exploitantes des parcelles hors périmètres. On sait que 60% des ménages possèdent un champ en dehors du périmètre, mais il n'y a pas de données précisant combien de femmes sont exploitantes et/ou détentrices sur ces terres ni ce qu'elles cultivent.<sup>64</sup> Sur ces champs, les ménages produisent moins que sur les parcelles des

<sup>58</sup> Astrid Ruiz-Ramón. Ibid., p. 15.

<sup>59</sup> Pour plus d'informations sur les droits fonciers et droits du chef de ménage surtout dans le contexte de la polygamie, voir l'Annexe B. Il faut aussi noter que les droits fonciers de la femme sont subordonnés aux normes d'inégalité genre, comme l'exemple de la pratique de *claustration de champs*.

<sup>60</sup> Martha Diarra et Lisette Caubergs. *L'accès à la terre : un défi commun pour les femmes et les hommes*. CARE Niger South Research CVBA-VSO. No date, p. 4.

<sup>61</sup> Kiari Liman-Tinguiré. Ibid., p. 45-46.

<sup>62</sup> Antea Group. 2017. Rapport de Baseline – périmètre de Konni. 2017, p. 18. La redistribution faite par la coopérative ou de l'ONAHA est organisée lorsque la parcelle n'est pas exploitée durant plusieurs saisons ou en cas d'impayé de la redevance due à l'ONAHA.

<sup>63</sup> AnteaGroup, Insoco International et MCC. Environmental, social and resettlement due diligence and social expertise for Niger, MCC-16-RFQ-0091. Rapport de Baseline – périmètre de Konni. Mars 2017

<sup>64</sup> Selon le Plan de restauration des moyens d'existence de Konni (PRME), Antea, 2017

périmètres.<sup>65</sup> L'étude d'avant-projet détaillé (APD) et d'impact environnemental et social (EIES) sera chargée de chercher les informations sur ces questions.

Pour le cas des nouveaux périmètres de Sia-Kouanza, il y aurait alors plus d'opportunités d'accès à la terre pour les femmes et les jeunes qui pourraient être saisies dès la phase de conception et planification. Par conséquent, il sera très important lors des études techniques et d'impact environnemental et social, que les femmes déclarent leur statut de propriétaires et d'exploitantes afin de se voir attribuer des parcelles. D'autres opportunités seront aussi recherchées pendant les études pour identifier des activités productives acceptables par les femmes et les jeunes.

En effet, la réalisation du droit à la terre pour les femmes représente un enjeu primordial surtout à Konni où les parcelles sont déjà allouées. Les défis majeurs en termes d'approche de genre et inclusion sociale sont abordés dans les sections ci-dessous.

#### 1.2.1.1.3 Accès aux autres facteurs de production

Au même titre qu'il y a une difficulté d'accès à la terre, il se pose aussi le problème de l'accès aux autres moyens de production. Selon l'étude de Backiny-Yetna et al. (2014), les parcelles gérées par les femmes au Niger sont moins productives que celles des hommes du fait d'un accès inégal aux intrants.<sup>66</sup> Il se trouve qu'en « effet, les femmes sont moins de 26% à utiliser les engrais dans leurs parcelles contre près de 45% pour les hommes. » Cette réalité a été affirmée par l'étude KAP à Sia Kouanza qui a trouvé que les femmes font l'objet d'une discrimination dans l'accès aux intrants et autres ressources.<sup>67</sup> Cela est valable pour la zone Konni, où la plupart des femmes et des jeunes n'ont pas les moyens d'acheter les engrais chimiques ou organiques en qualité et quantité suffisantes.<sup>68</sup> Une étude d'IFDC (International Fertilizer Development Center) apportera plus d'information sur l'utilisation des engrais par les femmes et les jeunes.

En général, les femmes n'ont pas non plus un accès similaire au financement de l'activité agricole que les hommes. « Les sources de financement des femmes chefs d'exploitation sont les aides et les dons (51% contre 26% pour les hommes), les prêts reçus des particuliers (26 contre 21,8%) et les subventions de l'Etat (13% contre 14% pour les hommes) ». <sup>69</sup> À Konni, les hommes qui appartiennent aux groupements mutualistes de production (GMP) ont accès au crédit pour acheter des intrants à travers les coopératives. Les femmes quant à elles, adhèrent plutôt aux groupes d'épargne informels et utilisent les fonds perçus principalement pour les besoins du ménage. L'un de ces modèles de groupements d'épargne et de crédit, appelé « Mata Masu Dubara » (MMD) créé par CARE International, a donné de très bons résultats et est devenu un outil de premier plan pour des épargnes ainsi que des initiatives naissantes de marketing collectif. À ce jour et depuis le premier groupement MMD en 1991, cette innovation s'est répandue à travers tout le territoire du Niger ; il existe 26,445 groupements qui font partie des programmes actuels de CARE et d'autres organisations.<sup>70</sup> Il reste à vérifier si cette méthode a été appliquée dans les zones d'intervention du Compact.

<sup>65</sup> Ibid., p. 30.

<sup>66</sup> Backiny-Yetna, P. ; Mc Gee K. et Steele, D. *Agriculture et pauvreté au Niger. Un état des lieux à partir des données de l'ECMVA. Octobre 2013 (Draft 2)*, p. 65. Cité dans MCC et Unité de Coordination des Programmes MC-Niger. Évaluation sociale et de genre des projets du Compact. Septembre 2014, p. 53.

<sup>67</sup> Astrid Ruiz-Ramón. Ibid.

<sup>68</sup> À Konni, les femmes qui ont essayé le fumier ont trouvé la disponibilité variable, les prix trop élevés, et le transport non pas disponible. Astrid Ruiz-Ramón, Ibid.

<sup>69</sup>MFP/PE -UNICEF- I.N.S. Analyse de la Situation de l'enfant et de la femme au Niger. Juin 2009.

<sup>70</sup> Marthe Diarra Doka et Marie Monimart. 2017. Recherche Formative et Étude de Cas : Fédération Ouest Africaine VSLA. Rapoport Qualitatif Global. Préparé pour CARE Niger.

Quant aux jeunes, ils ont un faible accès au crédit et créent parfois des groupes d'entraide temporaires.<sup>71</sup>

#### 1.2.1.1.4 Accès aux marchés

Si la possibilité de participer au marché hebdomadaire local est généralement la règle dans plusieurs régions pour les femmes en milieu rural, certaines transactions sont considérées presque partout comme « masculines ». Ainsi, la vente du bétail sur pied, même lorsque l'embouche est le fait de l'épouse est en général une responsabilité du chef de famille, voir la sous-section 1.2.2.2 plus loin sur les marchés à bétail. Par ailleurs, une femme conduite à sortir de sa sphère habituelle (terroir agricole, marché local), se doit d'informer son époux afin d'obtenir sa permission. Traditionnellement dans la société nigérienne, c'est l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage et qui fixe les règles et le code de conduite.<sup>72</sup> Et selon le Code Civil (article 215), la décision de se promener en espace public doit être prise par le mari, et la femme n'a d'autre choix que de suivre son époux.<sup>73</sup>

De façon générale, la fréquentation des grands marchés d'intérêt régional ou national, qui suppose un déplacement long reste une activité d'homme. Des femmes âgées y participent, mais c'est peu compatible avec le statut de femme jeune et mariée. C'est le cas à Sia Kouanza, où les femmes peuvent vendre leurs productions pour la consommation familiale au marché local, mais elles n'ont pas le droit d'aller sur les marchés régionaux et cela amenuise leur participation à la vie économique qui est déjà fortement impactée par l'analphabétisme. À Konni, en général, les obstacles principaux à l'accès au marché sont des mécanismes inefficaces du marché, des prix qui varient, et un manque d'infrastructures sur les marchés. Les femmes vendent directement aux consommateurs dans le village et sur les marchés locaux, sur le bord de routes ou sur des étals au marché, ou en regroupant les fruits et légumes provenant d'un ou deux membres des groupes d'épargne pour les vendre sur le marché nigérien. La fréquentation de marchés hors du village apporte de la valeur ajoutée aux productions locales. Quant aux jeunes, ils vendent directement sur le marché, au bord des routes, par des intermédiaires, ou des coopératives et leurs cultures maraîchères sur le marché local, mais aucun groupe, soit de femmes ou soit de jeunes est satisfait du revenu retiré des ventes, considérant les prix très bas et abusifs, selon l'étude KAP.<sup>74</sup>

#### 1.2.1.1.5 Représentation dans les organes décisionnels et consultatifs

Les femmes et les jeunes sont faiblement représentés dans les organes de prises de décisions. Le périmètre de Konni compte 34 groupements mutualistes de producteurs (GMP). Selon les données de l'Office National d'Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA), si l'on prend l'exemple de la Coopérative de Konni 1, elle compte 15 GMP qui totalise 1 652 membres, dont seulement 34 sont des femmes. Tandis que pour celle de Konni 2 elle en compte 19 GMP qui totalise 1 974 membres, dont 68 femmes. Ensemble, les deux Coopératives totalisent 3 674 membres/exploitants, dont 102 femmes qui représentent ainsi moins de 3% des adhérents. Chaque GMP a un comité exécutif, un conseil d'administration, et une assemblée générale, mais les jeunes et les femmes sont exclus du vote et des processus et des structures de gestion.<sup>75</sup> Tant que les femmes et les jeunes n'auront pas

<sup>71</sup> Astrid Ruiz-Ramon, *ibid.*, p. 5.

<sup>72</sup> *La politique nationale de genre du Niger*, 2008, p. 14.

<sup>73</sup> Voir l'Annexe B, les informations extraites de l'Indice SIGI pour le Niger.

<sup>74</sup> Astrid Ruiz-Ramón. *Ibid.*, p. 9.

<sup>75</sup> Astrid Ruiz-Ramón. *Ibid.*, Annexe 3, p. 116.



une véritable représentation dans les comités de gestion, leurs besoins spécifiques et leurs intérêts stratégiques ne seront pas pris en compte.

#### 1.2.1.1.6 Dynamique organisationnelle et de structuration professionnelle ou sociale

Le projet prévoit de manière spécifique des interventions auprès des groupements de femmes et de jeunes. Si l'on se réfère à l'étude KAP menée sur Konni et Sia-Kouanza, les groupements de femmes sont existants dans les deux zones.<sup>76</sup> On sait déjà qu'à Konni, il y a approximativement 800 groupements qui ont été pour la plupart créés pour répondre au programme spécial du Président de la République. Cinq pour cent (5 %) seulement de ces groupements sont actifs à ce jour, surtout grâce à l'appui de leurs partenaires.<sup>77</sup> Le Consultant en charge de la mise en œuvre de l'activité des services de gestion et de la facilitation de l'accès au marché procédera au recensement et au diagnostic institutionnel et organisationnel des groupements de femmes de Konni et de Sia Kouanza. En outre, les études spécifiques qui seront menées dans le cadre du CRA et du PRAPS permettront de renseigner sur l'existence et le niveau d'opérationnalité de ces structures communautaires de base.

Pour les groupements de jeunes, la situation est tout autre. En effet, il ressort de l'étude KAP que les jeunes ne sont pas organisés en groupements formels dans les zones du Compact. Des rencontres avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ainsi que des organisations non-gouvernementales (ONGs), il ressort que les projets en grande majorité interviennent avec les jeunes de manière individuelle. Pour les quelques rares projets (YAWWA de la SNV par exemple) qui travaillent avec eux, ils ne renseignent pas sur leur niveau organisationnel.<sup>78</sup> UNICEF est sur le point d'entreprendre une étude nationale sur la jeunesse afin de comprendre les défis pour une meilleure efficacité des politiques en matière d'appui à la jeunesse et à l'emploi des jeunes selon des données désagrégées par région, sexe, et âge.<sup>79</sup>

#### 1.2.1.1.7 Problématiques de la migration transfrontalière et de l'exode rural des jeunes

Il convient de préciser que les deux (2) zones d'intervention sont des zones proches des frontières du pays avec le Nigeria et le Bénin. Du fait du manque de débouchés, les jeunes hommes ont fait le choix de l'exode, ainsi « dans la zone de Gaya, plus de 70% des jeunes [hommes] de 18 à 45 ans vont en exode ». <sup>80</sup> L'exode expose à d'autres cultures, traditions et savoir-faire. Et cela constitue un levier pour le projet, car ces jeunes sont plus ouverts aux changements et à l'acceptation de nouvelles pratiques et idées. Ils ont soif d'innovations et sont ouverts à d'autres activités que l'agriculture et l'élevage, selon les études KAP.<sup>81</sup>

#### 1.2.1.1.8 Accès aux initiatives de renforcement des capacités et de formation

Les femmes font face à des contraintes importantes en matière d'accès à l'information et aux systèmes d'information sur les marchés. Plusieurs facteurs contribuent à cette situation, notamment : leur faible niveau d'éducation, l'analphabétisme plus élevé parmi elles, la lourdeur des tâches domestiques, leur mobilité limitée hors du foyer ou du village ainsi qu'un système d'apprentissage qui

<sup>76</sup> *Évaluation rapide de la situation de référence de Sia-Kouanza et Konni*, UCPMC. Novembre 2016.

<sup>77</sup> Papa Sène Diéry. *Rapport du diagnostic des organisations de producteurs de la zone de Sia Kouanza et des deux coopératives opérant sur l'aménagement hydro-agricole de Konni*. MCC. Novembre 2016.

<sup>78</sup> Service néerlandais des Volontaires. *Youth, Advocacy, Women, Work and Alliances (YAWWA)*.

<sup>79</sup> Entretien avec UNICEF et une revue des TdRs pour l'étude proposée.

<sup>80</sup> BETICO. *Études sur le schéma d'aménagement des cuvettes et des terrasses de Tanda à Koulou*. Février 2016.

<sup>81</sup> Astrid Ruiz-Ramon. 2016. *Évaluations rapides pour Konni et pour Sia Kouanza-Gaya*.

serait lui-même discriminatoire.<sup>82</sup> Elles ont par conséquent moins d'opportunité d'accumuler du capital humain et les techniques nécessaires à l'accroissement du rendement de leurs activités agricoles.

#### 1.2.1.1.9 Autres enjeux spécifiques aux activités de réhabilitation des routes

Il n'existe pas de données sur les enjeux pour les femmes et les jeunes dans les documents de la due diligence sur les routes RN7, RN35 et la piste rurale Sambéra. Cependant, dans les termes de référence des consultants qui vont conduire les études de conception de ces routes, il a été demandé une analyse situationnelle des questions de genre et d'inclusion sociale pour les communautés riveraines de ces routes. Cette analyse fera ressortir comment ces routes sont utilisées par les femmes et les jeunes, l'impact que la réhabilitation aura sur eux, ainsi que les risques et les opportunités associées qui en découlent. Plus particulièrement pour la piste rurale, il a été fait le choix de l'approche communautaire. Cela représente une bonne opportunité pour la participation des femmes.

### 1.2.2 Projet « Communautés Résilientes au Climat (CRC) »

Le Projet Communautés Résilientes au Climat (CRC) est le deuxième projet du programme Compact et est cofinancé avec la Banque Mondiale (BM). Ce financement parallèle se fait à travers deux activités :

- ❖ Activité 2.1 : Activité d'appui au PRAPS (le projet régional d'appui au Pastoralisme au Sahel/Niger PRAPS) : Cette activité a pour objectif d'améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agro-pasteurs dans des zones transfrontalières et le long des axes de transhumance des 6 pays Sahéliens et améliorer la capacité de ces pays à répondre à temps et de manière efficace en cas de crises pastorales ou d'urgences. Plus particulièrement, pour le Programme MCA-Niger, l'activité 2.1 de contribution au PRAPS met l'accent sur le développement et le renforcement du secteur de l'élevage à travers l'amélioration de l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agro-pasteurs dans des zones transfrontalières et le long des axes de transhumance.
- ❖ Activité 2.2 : Activité d'appui au CRA (Climate Resilient Agriculture) : Cette activité a pour objectif le développement d'une agriculture résiliente au climat à travers l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et l'accès aux capitaux en vue de développer l'entrepreneuriat.

#### 1.2.2.1 Enjeux spécifiques de l'activité de soutien au PRAPS

L'activité 2.1 de contribution au projet PRAPS a trois composantes : l'amélioration de la santé animale, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, et la facilitation de l'accès au marché. Les sous-activités ou composantes qui seront menées dans le cadre du PRAPS seront déterminées soit par l'identification des besoins techniques et géographiques ou des accords sociaux.<sup>83</sup> Les campagnes de vaccination, les services vétérinaires privés aux particuliers (SVPPs), les marchés à bétail, les centres de collecte du lait ont été prédéterminés par les besoins techniques et géographiques. Ce processus s'assurera de l'engagement des parties prenantes, leur sensibilisation,

<sup>82</sup> Marthe Diarra et Marie Monimart. *Femmes sans terre, femmes sans repères ? Genre, foncier et décentralisation au Niger*. IIED Dossier no. 143, octobre 2006.

<sup>83</sup> Banque Mondiale, *Manuel d'opération PRAPS*. 2016.

et la consultation des usagers pour la conception, et l'identification des Personnes Affectées par le Projet (PAPs) à travers l'EIES et probablement par un PAR spécifique pour chaque investissement (marché, centres collecte du lait, et autres.) mais pas nécessairement des accords sociaux. Seule la Composante 2 du PRAPS dédiée à l'Amélioration de la gestion des ressources naturelles, exigera des accords sociaux et une priorisation participative. Alors, le défi sera d'assurer une représentation de femmes (ou des groupements de femmes) et de jeunes dans le processus de prise de décisions avec les communautés.

#### 1.2.2.1.1 Amélioration de la santé animale

Sous cette composante, le PRAPS compte à soutenir la campagne nationale de vaccination contre la pleuropneumonie bovine (PPCB) et la peste de petits ruminants (PPR). Un autre volet est la mise en place des Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP) surtout dans les zones enclavées et axé sur les éleveurs les plus vulnérables. Ces activités sont surtout pertinentes aux femmes, car, dans les communautés pastorales, les femmes sont en charge de l'entretien des petits animaux gardés sur place, des animaux malades et des mises-bas qui garantissent le renouvellement du troupeau.<sup>84</sup> Les femmes et des jeunes ont une participation active dans l'élevage des animaux notamment dans l'entretien des plus faibles à savoir les veaux et les petits ruminants. Les activités présentent des opportunités de recruter des femmes en tant qu'Animatrices Villageoises en aviculture et en élevage de petits ruminants, ainsi que vétérinaires.

#### 1.2.2.1.2 Amélioration de la gestion des ressources naturelles

Deux sous-composantes sont prévues : la sécurisation de l'accès aux ressources naturelles et gestion durable des pâturages par voie du balisage couloirs de transhumance et la délimitation et la régénération des aires de pâturages dégradées et envahies par des espèces envahissantes ; et l'aménagement et la gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau à l'intérieur et le long des couloirs transhumance internationaux au niveau des gîtes de repos et de grandes aires de pâturages inter-communales et inter-villageoises.

Il est reconnu que les femmes participent aux activités de conservation des eaux et du sol/ défense et restauration des sols (CES/DRS) notamment l'aménagement des couloirs pastoraux, des mares, etc. Et comme indiqué précédemment, les femmes s'occupent de petits ruminants. Le projet adoptera une démarche participative et inclusive dans la réalisation de ces aménagements.

Les femmes et les jeunes sont largement impliqués dans la mise en œuvre de ces activités. Selon « l'étude de référence genre et pastoralisme », il existe des groupements de femmes et des groupements mixtes dans les zones pastorales du compact mais il n'y a pas de données sur leur nombre.<sup>85,86</sup> Les principales activités de ces groupements sont le petit élevage, l'embouche, la transformation du lait en fromage ou l'artisanat comme le tissage des pagnes, des nattes, des cordes, décoration de Calebasses, etc. En général, ces groupements ne sont pas fonctionnels, car ils fonctionnent au gré des financements et s'arrêtent dès que les projets prennent fin. Cependant, ceux qui adhèrent aux associations d'éleveurs continuent timidement de fonctionner en gardant l'espoir de futurs financements.

<sup>84</sup> Hadizatou Alhassoumiou. *Étude de référence genre et pastoralisme, PRAPS*. 2017.

<sup>85</sup> Ibid 79.

<sup>86</sup> Sauf, pour les groupements MMD, CARE International se dispose d'une cartographie de groupements dans toutes les régions selon des recherches exécutées en 2017.

Les femmes ne sont pas très impliquées dans les prises de décisions communautaires c'est-à-dire à l'échelle du village ou du campement. Les rôles et les responsabilités qui leur sont attribués restent du domaine privé et domestique. Or, les décisions communautaires sont du ressort de l'espace public. De façon générale, elles sont faiblement représentées dans les structures de gestion des infrastructures. Ceci limite leur implication dans le fonctionnement des comités et donc la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Cependant, lors du développement et des aménagements des couloirs de transhumance, les femmes et les jeunes seront consultés dans toute la série de décisions, par exemple, sur le placement des points d'eau et l'accès aux aires de pâturages de leurs animaux.

#### 1.2.2.1.3 Facilitation de l'accès au marché

Les femmes sont présentes sur les marchés à bétail et y jouent des rôles importants, mais elles n'ont pas de visibilité. Selon la même étude sur la situation de référence genre et pastoralisme, les espaces par excellence de commercialisation des animaux sont les marchés à bétail. Les hommes étant de tout temps les premiers responsables du bétail, le marché à bétail est un espace masculin pratiqué essentiellement par les hommes. Les femmes ont peu de visibilité sur les marchés. Pour vendre les animaux, elles délèguent leurs maris ou frères. Elles peuvent rester à côté (généralement à la porte du marché) pour donner leur avis en cas de besoin. Elles ont un accès limité au marché à bétail s'agissant de la vente d'animaux, des ventes des aliments, et aux espaces des restaurants et des services, mais elles y vendent le lait, car la gestion du lait est du ressort des femmes.

En effet, selon les périodes de disponibilité du lait, les femmes vendent le lait et ses dérivés au marché. Il s'agit surtout de jeunes filles, de veuves ou de femmes divorcées. Dans la région de Tahoua par exemple, elles vendent le lait caillé, le beurre et le fromage.

Une étude sur la chaîne de valeur de la filière du lait a été menée dans certaines zones d'intervention du Compact, notamment Dosso, Gaya, et Konni.<sup>87</sup> Il en ressort que, dans ces zones-ci, les opportunités qu'offrent la filière lait pour les femmes sont amoindries du fait de la mauvaise structuration de la filière, du coût élevé de la matière première et la faible rentabilité des activités de transformation artisanale (mini laiteries) qui n'ont pas une haute valeur ajoutée. Malgré le manque de données sur la chaîne de valeur dans les 13 autres départements, les réalités de Dosso, Gaya, et Konni offrent quelques indications sur la situation potentielle.

Le revenu que les femmes tirent des activités économiques associées au lait leur revient et elles s'en servent pour assumer certaines dépenses du ménage qui leur sont attribuées. Cependant, en dehors des activités de transformation artisanale du lait, reconnue traditionnellement comme le domaine des femmes, elles sont systématiquement écartées des autres activités de la filière. Par exemple, la production des produits à base de lait en poudre, surtout à l'échelle semi-industrielle, qui est lucrative, est quasi exclusivement assurée par les hommes, malgré quelques réussites parmi les femmes. On constate donc que plus les activités de cette filière deviennent rentables plus on se dirige vers une « masculinisation » des revenus du lait. Si l'on prend l'exemple de la vente de lait cru destinée à la production industrielle à Gaya, on remarque que presque tout le personnel payé du centre de collecte, ainsi que la grande majorité des membres du Comité de Gestion du centre sont des hommes.

<sup>87</sup> Ruth Rennie. *Analyse de la chaîne de valeur lait dans les départements de Dosso, Gaya et Konni : Identification des opportunités pour optimiser la participation des femmes dans le développement de la filière lait au Niger*. Sous contract avec MCC. 2017.

Par ailleurs, les mini-laiteries dans la zone d'étude ont été mises en place par des ONGs et sont gérées par des groupements de femmes, mais ils sont peu structurés et ont une faible connaissance des techniques de gestion. Ainsi, l'analyse du fonctionnement des mini-laiteries n'a pas permis de déterminer leur rentabilité. Ils ont également une faible maîtrise des procédures d'accès au crédit pour développer leurs activités génératrices de revenus. Cette dimension sera importante à maîtriser afin de s'assurer d'un réel transfert de capacité qui permettra une meilleure émancipation des femmes et des jeunes.

Il faut noter toutefois que le PRAPS envisage de rendre plus efficace et renforcer les capacités des Organisations professionnelles pastorales. En outre, les groupements de femmes seront consultés et évalués en termes de financement, de besoins techniques et institutionnels afin d'être soutenus pour une meilleure insertion sur le marché.

### **1.2.2.2 Enjeux spécifiques de l'Activité agricole de résilience climatique (CRA)**

Dans le contexte de l'Activité agricole de résilience climatique (CRA), sept enjeux spécifiques représentent des défis majeurs : l'Appui aux communes, la subvention CRA, l'accès et le contrôle fonciers, la charge de travail, les niveaux d'alphabétisation, la faible représentation dans les communes, et le déplacement des jeunes.

#### **1.2.2.2.1 Appui aux communes**

Le processus qui a été mis en place pour la soumission des sous projets peut paraître difficile pour des populations avec un faible niveau d'alphabétisation (les taux ont été donnés en début d'analyse). Le processus tel que décrit dans le manuel d'opération, commence d'abord par une phase d'information et sensibilisation des communes. Cette première phase compte faire appel aux représentants des communautés qui parfois ne relaient pas l'information jusqu'aux femmes. C'est pour cette raison que les prestataires de services seront obligés de proposer un processus consultatif qui tient compte du genre. Ensuite les 16 communes cibles pour cette activité, développeront un ICRIP qui contiendra une série d'investissements (sous-ICRIPs) pour améliorer la résilience d'agriculture au climat. Ces sous-ICRIPS seront priorisés dans le cadre d'un processus de consultation.<sup>88</sup> L'objectif étant ici de financer des projets qui généreront des biens publics et des opportunités commerciales et qui bénéficieront aux populations vulnérables et au moins 40% de femmes directement.<sup>89</sup>

L'élaboration des ICRIPs sera faite en fonction des plans de développement communaux (PDC) existants qui seront préparés et revisités dans chaque commune en identifiant les objectifs qui se rapportent à la promotion de la résilience climatique. Dans la formulation de leurs ICRIPs, les communes recevront l'assistance d'un consultant embauché par MCA Niger. Parmi les activités qui seront choisies par les communes, il y aura une priorisation. De ce fait, il y a un risque que les projets des femmes et des jeunes ne soient pas perçus comme une priorité. De plus ces deux groupes sont sous représentés dans les conseils régionaux et communaux comme les Cofocom. Cela n'est pas en faveur de la prise en compte des besoins des femmes. Afin d'empêcher une exclusion des besoins de femmes et aussi de jeunes, la priorisation des ICRIPS sera réalisée par un équipe technique

<sup>88</sup> Banque Mondiale. *Manuel d'opération du PASEC*. 2016.

<sup>89</sup> Termes de référence pour la demande de proposition concernant les services de consultant pour le processus de consultation des parties prenantes dans les communes éligibles du CRA et l'élaboration d'ICRIPs. septembre 2017.

composé du personnel MCA de la région, le Consultant et ses experts en genre ainsi que des personnes nommées par la municipalité. La sélection des ICRIPIs se fait par cette équipe qui les présente aux Cofocom.

#### 1.2.2.2.2 La Facilité de subvention CRA

Le dispositif du Fonds de subventions de CRA est ouvert aux trois catégories suivantes : groupements de jeunes et de femmes, organisations de producteurs et les micro, petite et moyennes (MPMEs) entreprises individuelles déjà établies. Chaque catégorie a une fenêtre avec des montants qui ont été définis mais feront l'objet d'une étude par le gestionnaire de subvention pour confirmer ou infirmer les chiffres actuels.

L'une des difficultés que l'on peut soulever pour la mise en œuvre de cette activité est le faible niveau de structuration des organisations des femmes et des jeunes. Ils ont des fenêtres qui leurs sont consacrées mais ils ne pourront pas en bénéficier au maximum avec leur niveau de structuration actuelle. Les services de développement des entreprises seront disponibles aux groupements de femmes afin de renforcer leur capacité à soumettre une proposition. La composante 2 du PASEC prévoyant des actions de renforcements de capacités, il est indispensable qu'il y ait une étroite collaboration entre le gestionnaire de subventions et l'équipe du PASEC.

#### 1.2.2.2.3 Accès et contrôle fonciers

Les projets étant à la demande, il est difficile de prévoir les activités qui seront soumises par les femmes et les jeunes. Cependant, on sait que les sous projets seront des activités structurantes telles que les techniques CES/DRS, l'irrigation à petite échelle, etc. Comme pour tout projet d'agriculture, il se pose la question de l'accès à la terre et la sécurisation foncière, car souvent dans des projets de développement, les autorités locales proposent un terrain aux femmes ou aux jeunes sans aucune sécurité foncière. Les zones d'intervention du CRA (Tahoua, Maradi, Tillabéri et Dosso) connaissent toutes les effets de la pression foncière. Face à ces pressions foncières, une des stratégies d'exclusion des femmes est la *claustration des champs*, comme mentionné plus tôt, mais on ne connaît pas sa prévalence avec exactitude dans les quatre régions.<sup>90</sup> De même, la pratique des *wahaya*, qui consiste à asservir des femmes et à les faire travailler sans rémunération est présente dans la zone de Tahoua mais il n'y a pas de données précises pour les trois autres régions.<sup>91</sup> Mis à part la région de Tahoua qui a fait l'objet d'une due diligence, on ne dispose pas pour les trois autres zones de données quant à l'accès à la terre des femmes et des jeunes. Malgré le fait que le Compact ne prévoit pas d'élargir les droits foncier aux femmes ou aux autres populations vulnérables, il est prévu que 40% des bénéficiaires directs totaux soient des femmes.

#### 1.2.2.2.4 Charge de travail

La division sexuelle du travail, qui relègue la femme à la sphère de reproduction avec une surcharge de travail domestique, pourrait représenter un frein à la participation des femmes. Dans les zones pastorales, par exemple, les femmes entretiennent les enfants, les petits animaux gardés sur place et les animaux malades et s'occupent des travaux domestiques et la transformation des vivres en

<sup>90</sup> Kiari Liman-Tingui. *Évaluation sociale et genre des projets du Compact, MCC*. Unité des Coordinations des programmes MCA-Niger (ISGA). Septembre 2014.

<sup>91</sup> Galy K. Abdelkader et Moussa Zanagaou. *Wahaya: Domestic and sexual slavery in Niger - 10 Personal Stories*. Association Timidria.

aliments consommables. Mais des technologies allégeant le travail ne sont pas disponibles, sauf dans les gros villages loin des campements. Elles sont aidées par les filles qui assurent l'approvisionnement en eau et en cas d'un manque de filles, les petits garçons aident leurs mères.<sup>92</sup> En général dans la société nigérienne, la femme s'occupe de toutes les tâches qui relèvent de la gestion de la sphère domestique en plus de ses fonctions de reproduction.<sup>93</sup> Elles sont ainsi parfois exclues des actions communautaires et passent à côté des opportunités et des appuis offerts à leurs communes. Il sera important de bien comprendre leurs surcharges et développer des mécanismes qui leurs paraîtraient de participer aux activités du projet.

#### 1.2.2.2.5 Alphabétisation

Le processus pour le développement et la soumission des sous projets peut paraître difficile pour des populations avec un faible niveau d'alphabétisation de 18,2% pour les femmes et 40,2% pour les hommes de 15 ans et plus selon l'Institut National de la Statistique-Niger (2014).<sup>94</sup> Pour ce qui est de l'activité du fond à frais partagé, les femmes, jeunes et hommes analphabètes pourront être confrontés à la difficulté d'élaboration des plans d'affaires bancables du fait de leur faible niveau d'instruction. De plus, le mécanisme exige une contribution personnelle ; or ils ont une faible capacité de mobilisation de fonds.

#### 1.2.2.2.6 Faible représentation dans les Communes

Les femmes et les jeunes sont deux groupes qui sont sous représentés dans les conseils régionaux et communaux, renforcé par un non-respect des dispositions de la loi sur les quotas et l'absence de recours consécutifs à cette inobservation.<sup>95</sup> Ces conseils seront les acteurs les plus impliqués dans la sensibilisation et l'information de la population, la formulation des ICRIPs et le choix des activités. Ce manque de représentativité risque de faire en sorte que parfois les femmes et les jeunes n'aient pas accès à l'information ; ceci est lié à leur marginalisation sociale, un manque de pouvoir économique, le manque de connaissances de leurs droits, et le manque d'une vie associative pour une voix collective.<sup>96</sup> Toutefois, il faut aussi reconnaître que les femmes font parties des ONGs comme AREN (l'Association pour le Redynamisation de l'Elevage au Niger) et d'autres associations des éleveurs, mais leur participation dans la prise de décisions n'est pas connue. Les communes avec l'aide des Consultants seront responsables pour la formulation de leurs ICRIPs. Parmi les activités qui seront choisies par les communes, il y aura une priorisation. Le manque d'information et le faible pouvoir de décision fait qu'il y a un risque que les besoins et les projets des femmes et des jeunes ne soient pas perçus comme une priorité et donc inclus dans les ICRIPs. Il sera important d'identifier des voies de communication les plus efficaces pour atteindre les femmes et les jeunes.<sup>97</sup>

<sup>92</sup> Hadizatou Alhassoumiou. *Étude de référence genre et pastoralisme, PRAPS*. 2017, pp. 16f.

<sup>93</sup> Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection des Enfants, Ministère de la Population, Ministère de l'Action Humanitaire, ONU Femmes, avec l'appui technique de l'Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD). 2017. *Profil genre Niger*. Mars 2017, pp. 26f.

<sup>94</sup> INS-Niger. 2014. *Le Niger en Chiffres 2014*. Citant L'Enquête National sur les Conditions de Vie des Ménages et Agriculture (ECVMA), 2011. P. 43.

<sup>95</sup> Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. *Politique nationale de genre*. Mai 2008, p.25.

<sup>96</sup> Où il existe des groupements de femmes MMD ou une meilleure représentation de femmes aux conseils, la participation de femmes serait plus garantie.

<sup>97</sup> La radio est le moyen le plus utilisé pour l'accès à l'information, grâce aux radios communautaires. Mais, les statistiques là-dessus montrent des niveaux d'accès encore faibles – pour les femmes et jeunes filles, 36% ; pour les jeunes hommes âgés de 15 – 19, 44%. Voir : UNICEF et Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. 2014. *Analyse de la situation des enfants et des femmes du Niger selon une approche basée sur l'équité et les droits humains*, p. 79.

#### 1.2.2.2.7 Déplacement des jeunes

Une des contraintes majeures auxquelles le projet sera confronté est le déplacement saisonnier des jeunes. En effet, ils partent en exode durant la saison sèche. Cela fait d'eux une cible instable, difficile à maintenir au sein de leurs villages.



## **PARTIE II – PLAN D'ACTION**

Les concepts, contraintes, problématiques et enjeux globaux étant définis plus haut, la présente section est consacrée à la mise en pratique de l'intégration de l'approche GIS dans les projets du Compact. Il s'agit d'un plan d'action détaillé qui identifie les objectifs et les actions concrètes prévues ou à prévoir pour traduire de manière pratique l'intégration de l'approche GIS et pour garantir un suivi optimal de ces actions. En cela, c'est la réponse programmatique aux contraintes identifiées dans la première partie, avec qui, elle entretient un rapport de causalité.

Cette section réalisée sous forme de tableaux, pour en faciliter le suivi, est composée des parties suivantes :

- ❖ **Activités transversales du Compact** : Cette composante désigne les points qui constituent le protocole ou la démarche d'intégration du genre et l'inclusion sociale dans le COMPACT. En cela, elle couvre toutes les activités. Elle ne correspond pas nécessairement aux besoins ou aux contraintes préalablement exprimées ou analysées dans l'analyse situationnelle. Ces derniers sont adressés dans les projets subséquents suivants.
- ❖ **Projet 1 : Irrigation et Accès aux Marchés**
- ❖ **Projet 2 : Communautés Résilientes Au Climat**

Chacune des activités de ce plan est assortie des axes suivants :

- Des objectifs en termes de GIS ;
- Des actions concrètes à mener pour concrétiser l'approche GIS ;
- Responsable pour le suivi des actions
- Des indicateurs d'impact et de suivi de ces actions ;
- L'état d'avancement : sera renseigné dans le cadre de la mise à jour annuelle du plan, en notant les progrès par rapport aux actions clés et tout éventuel problème affectant la mise en œuvre.

Par ailleurs, des fiches techniques opérationnelles seront préparées par la direction GIS pour détailler le contenu et la portée de chaque action.

# ACTIVITES TRANSVERSALES DU COMPACT

NO.	PROJETS ACTIVITÉS SOUS-ACTIVITÉS	OBJECTIFS CLEFS	ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS
1	Renforcement des capacités des intervenants	Améliorer les capacités du personnel du MCA-Niger, ainsi que les partenaires opérationnels sur les enjeux GIS  Faire un suivi qualité de la formation des partenaires et les entités de mise en œuvre du COMPACT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation-sensibilisation du personnel du MCA et des structures justifiant d'un accord d'entité sur les enjeux GIS</li> <li>- Formations et suivi des autres partenaires et entités de mise en œuvre du COMPACT sur les enjeux GIS</li> <li>- Monitoring et Recyclages périodiques</li> </ul>	GIS Manager	<p><u>Indicateurs d'impact :</u> La sensibilité au GIS des procédures administratives et des activités du MCA La sensibilité au GIS des partenaires opérationnels du COMPACT</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité du plan de formation.</li> <li>▪ Nbre de cycles de formation en GIS</li> <li>▪ Nbre de participants désagrégé par sexe, âge</li> <li>▪ Disponibilité des manuels et boîtes à outils (Tools Kit).</li> <li>▪ % de participants qui déclarent avoir acquis à la fin des formations les compétences requises pour l'intégration des dimensions GIS.</li> <li>▪ % de satisfaction générale.</li> </ul>
2	Intégration des aspects GIS durant l'élaboration des TdRs, les documents d'appels d'offres des projets et la pré-sélection et sélection des prestataires	Favoriser la systématisation des aspects Genre et Inclusion Sociale dans les procédures administratives du MCA, ainsi que dans la conduite de toutes les activités du COMPACT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'intégration du GIS dans l'élaboration du document de politique contre le harcèlement sexuel</li> <li>- Intégration de critères GIS dans l'attribution des marchés y compris les aspects relatifs à la politique contre le harcèlement sexuel</li> <li>- Travail conjoint avec les chefs de projets pour assurer l'Intégration du GIS dans les TdRs et les documents d'appels d'offres des projets</li> <li>- Participation aux séances préalables d'information relatives aux résultats attendus en matière GIS</li> </ul>	RH Manager GIS Manager	<p><u>Indicateurs d'impact :</u> La résolution des contraintes de genre lors de la mise en œuvre des activités du COMPACT</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> La mise en place d'une politique et des formations contre le harcèlement sexuel par le département des Ressources Humaines</p> <p>La prise en compte des considérations Genre et Inclusion Sociale dans tous les TDRs et documents d'appels d'offres</p>

*Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)*

NO.	PROJETS ACTIVITÉS SOUS-ACTIVITÉS	OBJECTIFS CLEFS	ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS
			- Participation aux panels d'évaluation et les kick-off meetings pour assurer l'intégration des aspects GIS dans la mise en œuvre des contrats		
3	Suivi des directives GIS dans l'exécution des contrats	Vérifier la conformité des livrables avec les résultats attendus en matière GIS pour favoriser la réalisation des spécifications GIS dans les contrats	- Examen de l'ensemble des livrables et vérification de l'atteinte des résultats Genre et Inclusion Sociale (ex. : harcèlement sexuel)	GSI Manager	<u>Indicateurs d'impact</u> -L'effectivité des aspects GIS dans les résultats des prestataires -Les résultats (pourcentage de femmes et de jeunes qui participent directement aux activités) <u>Indicateurs de suivi :</u> <u>-rapports des missions de contrôle de l'exécution des contrats</u>
4	Traite des personnes et de toute situation de violation et d'abus de droit	Anticiper, réduire et atténuer les risques liés à la Traite des Personnes dans les projets et activités conformément à la Politique de lutte contre la Traite des Personnes du MCC	<u>Prévention</u> - Évaluation des risques en matière de Traite des Personnes au niveau de l'ensemble des projets, - Élaboration d'un plan de mitigation dans le cas de risques importants -développement d'un plan de gestion des risques par les contractants -visites inopinées du MCA  <u>Sensibilisation</u> - Sensibilisation des prestataires et suivi du respect de la politique de lutte contre la Traite des Personnes  <u>Traitement</u> - Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes et griefs et autres diligences par les avocats du genre formés.	Managers (routes, irrigation, GSI, ESP, F&R)  Directeurs (DP, DPM)  UNOPS	<u>Indicateurs d'impact :</u> -100% de Traitement des situations présentées -% de cas de traite de personnes  <u>Indicateurs de suivi :</u> -Disponibilité d'une base de données de personnes victimes de traite -Disponibilité du plan de gestion des risques de chaque contractant -Nombre de prestataires sensibilisés -Disponibilité du mécanisme de dépôt et de suivi des plaintes -Nombre de victimes pris en charge -Nombre de coupables sanctionnés -Nombre de visites inopinées par MCA/ingénieur de supervision

# PROJET 1 : IRRIGATION ET ACCÈS AUX MARCHÉS

Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)

N°	SOUS-ACTIVITÉS	OBJECTIFS CLEFS	ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS
<b>Activité 1.1 : Développement de périmètres irrigués (Konni et Sia Kouanza)</b>					
2	Réhabilitation et construction des périmètres	Fournir l'opportunité aux femmes et aux jeunes dans les travaux de construction en vue d'améliorer leurs revenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des populations locales sur les opportunités économiques des travaux (opportunités d'affaires)</li> <li>- Promotion de l'emploi des femmes sur les chantiers de construction/réhabilitation</li> </ul>	GSI Manager	<p><b>Indicateurs d'impact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Forte mobilisation des populations autour des opportunités économiques (emplois et affaires) générées par les travaux</li> <li>-Amélioration des revenus des femmes et des jeunes impliqués dans les travaux</li> </ul> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séances de sensibilisation tenues</li> <li>- Profil et Nombre de taches exécutées par les femmes</li> <li>- Nombre d'emplois générés</li> <li>- Nombre de marchés générés</li> </ul>
		Promotion des infrastructures sociales au travers de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) pour réduire l'extrême pauvreté ou réduire les charges de travail	<p>Fourniture des infrastructures sociales aux groupes vulnérables,</p> <p><b><u>Appuyer les initiatives locales des femmes et des jeunes</u></b></p>	GSI Manager	<p><b>Indicateurs d'impact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réduction du temps de travail domestique</li> <li>-Augmentation du temps consacré sur les parcelles par les femmes</li> </ul> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'infrastructures sociales construites</li> <li>-Nbre d'initiatives appuyées</li> </ul>

Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)

N°	SOUS ACTIVITES  AXES	OBJECTIFS CLEFS	ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS
<b>Activité 1.2 : Services de gestion et de facilitation des activités sur le marché</b>					
1	Services d'accompagnement Agricole (SAA)	Promouvoir l'émergence de coopératives et associations de producteurs et productrices qui sont fortes, indépendantes, viables, et inclusive afin d'augmenter leur productivité et les revenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des organisations de base (OB) et faire leur diagnostic institutionnel et managérial ainsi que leur capacité d'inclusion sociale et genre</li> <li>- Orientation et appui des producteurs et les productrices de Konni et Sia-Kouanza à créer et développer des coopératives ou autres organisations paysannes de manière inclusive</li> <li>- Sensibilisation des Groupements et coopératives sur les enjeux et la démarche GIS</li> <li>- Formation des coopératives sur le développement des systèmes comptable et des processus internes et de planification qui prend en compte l'intégration des besoins des membres y compris les femmes et les jeunes</li> <li>- Accroissement du nombre de femmes et de jeunes dans les coopératives et assurer leur participation dans les comités de gestion et le conseil d'administration</li> <li>- Renforcement des capacités des organisations de femmes et de jeunes orientées vers les activités d'intérêts économiques communs</li> <li>- Enregistrement des femmes par leur propre nom, dans les organisations de producteurs et productrices</li> </ul>	GSI MANAGER	<p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La performance technique et structurelle des coopératives et associations</li> <li>-La sensibilité au GIS des coopératives et associations de producteurs et productrices</li> </ul> <p><b>Indicateurs de suivi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'OB recensées (base de données)</li> <li>-Rapports de diagnostic institutionnel et managérial des OB</li> <li>-Nombre d'organisations et coopératives paysannes orientées et appuyées de manière inclusive</li> <li>-Nombre de campagne de sensibilisation sur le GIS</li> <li>-Nombre de formation sur les systèmes comptables et la planification sensible au GIS</li> <li>-Pourcentage à la hausse de femmes et de jeunes dans les coopératives</li> <li>-Nombre des femmes et des jeunes dans les Comités de Gestion et le Conseil d'Administration des Coopératives</li> <li>-Rapports d'activités de renforcement des capacités des groupements orientées vers les Activités d'Intérêts Économiques</li> <li>-Répertoire des identités féminines dans les organisations de producteurs et productrices</li> </ul>

Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)

N°	SOUS ACTIVITES  AXES	OBJECTIFS CLEFS	ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS
		Augmenter la productivité et la rentabilité des activités agricoles des femmes et des jeunes sur les AHA	<ul style="list-style-type: none"> <li>-- Identifier les chaînes de valeur rentable et accessible pour la participation des femmes et jeunes</li> <li>Vulgarisation des pratiques agricoles améliorées et le transfert technique sur les AHA en adoptant une approche qui prend en compte les besoins des femmes et des jeunes</li> <li>- Vulgarisation et transfert technologique aux femmes pour la production et la transformation des produits maraichers</li> <li>-Formation des femmes comme agents endogènes pour l'encadrement des producteurs</li> <li>-Amélioration de l'accès aux intrants, comme l'engrais, aux femmes et aux jeunes</li> <li>-Mise en lien des producteurs et productrices avec les systèmes d'informations sur les marchés locaux</li> <li>-Sensibilisation des femmes et les jeunes sur le choix des cultures agricoles rentables</li> </ul>	GSI MANAGER	<p><b><u>Indicateurs d'impact</u></b> Augmentation de la productivité et la rentabilité des activités agricoles des femmes et des jeunes sur les AHA</p> <p><b><u>Indicateurs de suivi</u></b> <b><u>-Nombre de femmes et de jeunes qui appliquent/adoptent des nouvelles techniques ou connaissances</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de femmes et de jeunes bénéficiaires des sessions de vulgarisation des pratiques agricoles sensibles au Genre sur les AHA</li> <li>-Nombre de femmes bénéficiaires des transferts technologiques pour la production et la transformation des produits maraichers</li> <li>-Nombre d'agents endogènes féminins formés pour l'encadrement des producteurs</li> <li>-Nombre de femmes et de jeunes ayant accès aux intrants</li> <li>-Nombre de producteurs et productrices qui utilisent les canaux d'information sur les marchés</li> <li>-Nombre de campagnes d'information organisées sur le choix des cultures rentables</li> <li>-Nombre de femmes et de jeunes exposées aux campagnes de sensibilisation sur le choix des cultures rentables</li> </ul>
		Améliorer la gestion durable et intégrée des ressources naturelles au niveau communautaire et au niveau des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Formation des femmes dans les pratiques améliorées de production de plantes fourragères qui seront en rotation dans les AHA</li> <li>-Inclusion des femmes et des jeunes dans la formation pour la mise en œuvre de méthodes de conservation éprouvées telles que l'agro écologie, l'agriculture de conservation et la gestion et la surveillance de l'environnement au niveau communautaire</li> </ul>	GSI MANAGER	<p><b><u>Indicateurs d'impact</u></b> La disponibilité/la durabilité des ressources naturelles au niveau communautaire et au niveau des exploitations</p> <p><b><u>Indicateurs de suivi</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de femmes bénéficiaires des formations sur les pratiques améliorées de production des plantes fourragères</li> <li>-Nombre de femmes et de jeunes bénéficiaires de la formation sur les méthodes de conservation agro-écologique, la gestion et la surveillance environnementale</li> </ul>

Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)

N°	SOUS ACTIVITES  AXES	OBJECTIFS CLEFS	ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS
		Promouvoir l'accès au financement pour les producteurs et productrices et les organisations paysannes	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Établissement d'une cartographie des groupes d'épargne et crédit existant dans les zones d'intervention</li> <li>-Création et/ou renforcement des capacités des groupements d'épargne et de crédit (AVECs) dans les zones d'intervention</li> <li>-Information sur l'accès au fonds de subvention CRA pour les femmes et les jeunes dans les zones d'intervention</li> <li>-Orientation sur l'accès au crédit des producteurs/trices et leurs organisations ;</li> <li>-Formation des membres des structures communautaires locales sur les techniques d'élaboration et de négociations des dossiers de requête de financement</li> </ul>	GSI MANAGER	<p><b><u>Indicateur d'Impact</u></b> Capacité de mobilisation de fonds par les producteurs et productrices pour le développement de leurs activités.</p> <p><b><u>Indicateurs de suivi</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Cartographie des groupes d'épargne et de crédit</li> <li>-Nombre de groupements d'épargne et de crédit créés</li> <li>-Nombre de Groupements d'épargne et de crédit renforcés</li> <li>-Nombre de campagnes d'information tenues</li> <li>-Nombre de producteurs et productrices orientés</li> <li>-Nombre de membres de coopératives ou organisations de producteurs (trices) formés sur les techniques d'élaboration et de négociation des dossiers bancaires.</li> </ul>
		Renforcer les compétences des bénéficiaires en matière de nutrition, et hygiène ainsi qu'en budgétisation et utilisation de registres et documentation pour leurs affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Formation d'alphabétisation et du calcul fonctionnel pour les femmes, les jeunes et les hommes</li> <li>-Formation sur la nutrition, l'hygiène et l'assainissement durant les cours d'alphabétisation fonctionnel</li> <li>-Formations sur la gestion et la tenue de dossiers</li> </ul>	GSI Manager	<p><b><u>Indicateur d'impact</u></b> Une meilleure gestion de leurs activités par les femmes et les jeunes Une meilleure hygiène de vie par les femmes et les jeunes.</p> <p><b><u>Indicateurs de suivi</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de femmes, hommes et jeunes qui ont été formés en alphabétisation et calcul fonctionnel</li> <li>-Pourcentage des femmes, jeunes et hommes sur le total formé qui utilisent les compétences acquises dans le cadre de leurs activités.</li> <li>Nombre de formation sur la nutrition, l'hygiène et l'assainissement</li> <li>-Pourcentage des bénéficiaires qui utilisent les compétences acquises dans le cadre de la vie courante.</li> <li>-Nombre de femmes, jeunes et hommes qui ont été formés en gestion et la tenue des dossiers</li> <li>-Pourcentage des bénéficiaires qui utilisent les compétences acquises en gestion et tenue des dossiers dans leurs activités.</li> </ul>



Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)

N°	SOUS ACTIVITES  AXES	OBJECTIFS CLEFS	ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS
					-
		Réduire la migration des jeunes en les engageant dans des activités économiques rentables et viables dans le secteur agricole et agroalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une stratégie pour des activités économiques pour les jeunes</li> <li>- Mise en œuvre de la stratégie pour des activités économiques pour les jeunes</li> <li>- Création d'organisations spécifiques de jeunes orientées vers les intérêts économiques communs dans les villages retenus dans le cadre du Compact toujours dans le contexte du secteur agricole</li> </ul>	GSI Manager	<p><b><u>Indicateurs d'impact</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la migration dans les zones d'intervention</li> </ul> <p><b><u>Indicateurs de suivi</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de stratégie pour favoriser le développement des activités économiques des jeunes</li> <li>- Nombre d'activités de jeunes, bénéficiaires de la stratégie</li> <li>- Nombre d'organisations spécifiques formels de jeunes, mobilisés vers les objectifs d'intérêts économiques, dans les villages du COMPACT</li> </ul>
2	Gestion Durable du Système d'Irrigation (GDSI)	Favoriser la gestion équitable à l'eau dans les périmètres et la gestion durable du system d'irrigation, pour permettre un accès universel à l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et capacitation des Associations mixtes des Usagers de l'Eau d'irrigation (AUEI) pour la gestion efficace, durable et équitable des AHA</li> <li>- Introduction et renforcement de la capacité des AUEI à respecter le quota de 25% de femmes dans les comités de gestion</li> <li>- Suivi de la participation des femmes aux formations dispensées dans les AUEI</li> <li>- Renforcement de la capacité des femmes pour participer de manière efficace et efficiente aux AUEIs</li> <li>- formation et plaidoyer auprès des hommes et de l'ONAHA en faveur de l'accroissement du pouvoir des femmes et des jeunes dans les AUEIs</li> </ul>	GSI Manager	<p><b><u>Indicateur d'impact</u></b></p> <p>Accès équitable à l'eau dans les périmètres et la gestion durable du system d'irrigation</p> <p><b><u>Indicateurs de suivi</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de plan d'intégration genre développés par les AUEI</li> <li>- Taux d'adhésion des femmes dans les AUEI.</li> <li>- Taux de représentativité des femmes dans les commissions de gestion o conseils des AUEI.</li> <li>- Taux de représentativité des jeunes dans les commissions de gestion ou des conseils des AUEI</li> <li>- Pourcentage des femmes et des hommes qui perçoivent positivement l'influence et l'apport des femmes dans le fonctionnement et les décisions des AUEIs</li> <li>- Nombre de plaidoyers engagés en direction de l'ONAHA et des hommes</li> <li>- Réceptivité/Acceptation des hommes et de l'ONAHA de l'accroissement du pouvoir des femmes et des jeunes dans les AUEI</li> </ul>

Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)

N°	SOUS ACTIVITES  AXES	OBJECTIFS CLEFS	ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS
3	Sécurisation foncière	Favoriser et garantir un accès inclusif, équitable, socialement acceptée et économiquement viable des groupes vulnérables au foncier	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inventaire détaillé des droits fonciers sur les zones du projet et identification des parcelles qui pourraient être redistribué aux femmes, jeunes et groupes vulnérables</li> <li>-Développement des principes et critères d'allocation des terres de manière inclusive et équitable</li> <li>-Recensement et diagnostic institutionnel et managérial des groupements féminins qui peuvent bénéficier de la redistribution du foncier</li> <li>-Identification et mise en place d'un modèle pour la formalisation des droits fonciers inclusifs des femmes (exemple : titre conjoint)</li> <li>-Mise en place des systèmes de gestion des conflits accessible et compris par tous</li> <li>-Accompagnement juridique aux femmes (Avocats du Genre)</li> <li>-Suivi de l'intégration du GIS dans la formation des COFOCOM sur le cadre légal et réglementaire de gestion du foncier y compris l'approche genre</li> <li>-Sensibilisation de la communauté sur les droits et procédures fonciers qui intègrent les besoins GIS</li> </ul>	GSI MANAGER  Manager Foncier et Réinstallation	<p><b>Indicateur d'impact :</b> La sécurisation et la formalisation des droits fonciers pour les groupes vulnérables du Compact</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Base de données des terres allouées y compris aux femmes et aux jeunes</li> <li>-Adoption des principes et critères d'allocation des terres à l'échelle des communes du périmètre</li> <li>-Rapport de diagnostic des groupements féminins potentiellement bénéficiaires des réallocations/redistributions foncières</li> <li>-Catalogue des recommandations de modèles appropriés</li> <li>-Existence de mécanisme de gestion de conflits dans les sites</li> <li>-Nombre de personnes qui ont porté plainte désagrégés par sexe et par âge</li> <li>-Nombre de personnes qui comprennent la mission du mécanisme de gestion des conflits désagrégés par sexe et par âge</li> <li>-Nombre de formations COFOCOM dispensées</li> <li>-Nombre de membres des COFOCOM qui comprennent l'intégration du GIS dans le fonctionnement des COFOCOM</li> <li>-Nombre de cadres de dialogues organisés avec la communauté</li> <li>- Comptes rendus des cadres de dialogue</li> <li>-Nombre de membre de la communauté au cadre de dialogue</li> </ul>

*Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)*

N°	SOUS-ACTIVITÉS	OBJECTIFS CLEFS	ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS
<b>Activité 1.3 : Aménagement de voies d'accès au marché</b>					
	Construction des routes : RN 7, RN 35, et piste rurale de Sambera	Créer les conditions d'implication des femmes dans les travaux de construction des routes afin de leurs Générer des emplois	-Promotion de l'inclusion de femmes dans les contrats de travail -Création des conditions d'opportunités d'affaires pour les femmes pendant les travaux de construction des routes -Dynamisation les structures organisationnelles locales -Coaching des femmes entrepreneures locales, pour un relèvement du standard et la valeur ajoutée de leurs prestations	MANAGER GSI MCA NIGER	<u>Indicateurs d'impact :</u> Amélioration des revenus des femmes impliquées dans la construction des routes <u>Indicateurs de suivi :</u> -Nombre de femmes ayant obtenu des contrats Nombre de femmes bénéficiaires des opportunités d'affaires
		Veiller à l'implication des femmes dans la gestion des impacts négatifs liés à la construction de la route	-Formation des femmes sur les enjeux et les démarches de la sécurité routière -Mise en place d'un pool de femmes et de jeunes pour sensibiliser la communauté et autres les riverains de la route sur les autres risques liés aux travaux (VBG, VIH et autres IST, trafic des personnes)	Prestataires Manager FIDIC/MCA-GIS	<u>Indicateurs d'impact :</u> Réduction de l'insécurité routière Réduction des accidents Réduction des autres risques liés aux travaux  <u>Indicateurs de suivi :</u> -Nombre de femmes formées sur les enjeux de la sécurité routière -Nombre de séances de sensibilisation animées par les femmes -Niveau de VBG -Taux de séroprévalence et de nouvelles infections -Taux d'accidents -Cas de traite
N°	SOUS-ACTIVITÉS	OBJECTIFS CLEFS	ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS
<b>Activité 1.4 Réformes politiques</b>					

*Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)*

N°	SOUS-ACTIVITÉS	OBJECTIFS CLEFS	ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS
	L'élaboration et la mise en œuvre de Plans de Gestion des Ressources Naturelles et d'Utilisation des Terres	Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des ressources naturelles (zone RAMSAR)	-Appui des femmes dans la valorisation des produits locaux et l'artisanat -Appui des femmes dans le développement d'AGR	GSI MANAGER Cellule d'Appui	<u>Indicateurs d'impact :</u> Amélioration des revenus des femmes sur les sites RAMSAR <u>Indicateurs de suivi :</u> -Nbre de femmes ayant de nouvelles AGR
	La réforme du marché pour la distribution d'engrais	Permettre aux femmes et aux jeunes un meilleur accès aux engrais	-vérification de la prise en compte par l'étude sur la réforme du secteur des engrais des contraintes d'accès des femmes et des jeunes -Promotion de la mise en place/dynamisation des boutiques d'intrants d'organisations féminines Veiller à la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans la mise en place des organes de gestion -Adaptation des règlements retenus pour assurer une prise en compte du GIS	GSI MANAGER Cellule d'Appui	<u>Indicateurs d'impact :</u> Amélioration de l'accès des femmes et des jeunes à l'engrais  <u>Indicateur de suivi :</u> Rapport de contraintes d'accès à l'engrais de femmes et jeunes identifiées Nbre de boutiques d'intrants créés Nbre de boutiques d'intrants dynamisés Nbre de femmes présentes dans les organes de gestion -Règlements adaptés avec un langage GIS
	Le développement des capacités statistiques de l'Institut National de la Statistique et des Ministères clés (eau et assainissement, l'agric. l'élevage, et l'env't)	Appuyer les statistiques nationales pour la collecte de données GIS	- Proposition d'un guide d'orientation des indicateurs genre pour les enquêtes de l'INS	GSI MANAGER Cellule d'Appui	<u>Indicateurs d'impact :</u> -Une meilleure disponibilité de données sexo spécifiques <u>Indicateurs de suivi :</u> - Rapport d'analyse

PROJET 2 :  
COMMUNAUTÉS RÉSILIENTES AU CLIMAT

*Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)*

N°	SOUS-ACTIVITÉS	OBJECTIFS CLEFS	ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEURS
1.	Sécurisation foncière	Favoriser et garantir un accès inclusif, équitable, socialement acceptée et économiquement viable des groupes vulnérables au foncier	-Formation des COFOCOM sur le cadre légal et réglementaire de gestion du foncier y compris l'approche genre -États des lieux des droits fonciers sur les zones ciblées par le Projet Stratégie de sécurisation foncière sensible au genre sur les sites d'investissement	GSI MANAGER  Manager Foncier et Réinstallation	<b>Indicateur d'impact :</b> La sécurisation et la formalisation des droits fonciers pour les groupes vulnérables du Compact <b>Indicateurs de suivi :</b> --Nombre de formations COFOCOM dispensées -Nombre de membres des COFOCOM qui comprennent l'intégration du GIS dans le fonctionnement des COFOCOM -Rapport d'états des lieux des droits fonciers sur les zones ciblées par le Projet -Recommandations pour la sécurisation foncière sur les sites d'investissement
<b>Activité 2.1 : Activité de soutien (PRAPS) sur le pastoralisme au Sahel</b>					
1	Mise en place les comités régionaux de l'activité	Assurer la représentation et la participation des femmes et de jeunes dans les comités régionaux pour garantir la prise en compte efficace de la sexo-spécificité	Suivi de l'inclusion d'organisations de femmes et de jeunes dans les comités régionaux	GSI MANAGER MCA NIGER	<b>Indicateurs d'impact :</b> -La sensibilité au GIS des comités de gestion du PRAPS <b>Indicateurs de suivi :</b> - Nombre de structures qui respectent le GIS
2	Développement des accords sociaux	Assurer la représentation et la participation des femmes et de jeunes dans les consultations d'identification des personnes affectées par projets (PAPs) et assurer leur considération dans l'élaboration des accords sociaux	-Recrutement des consultants pour le développement des accords Sociaux, et assurer la bonne représentation des aspects genre dans l'équipe  -Processus de screening des risques concernant les impacts négatifs aux femmes et les jeunes  -Formation des facilitateurs des consultations sur l'engagement appropriés des femmes et jeunes	GSI MANAGER MCA NIGER	<b>Indicateurs d'impact :</b> <u>La sensibilité GIS dans les accords sociaux</u>  <b>Indicateurs de suivi :</b> -Responsable GIS dans l'équipe du Consultant -Registre des risques disponible -Rapport de formation -Liste des participants

*Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)*

2	Amélioration de la Santé Animale	<p>Mise en place des services vétérinaires publiques et privées de Proximité (SVPP) en favorisant les opportunités de formation des femmes et des jeunes vétérinaires.</p>	<p>-Recrutement des femmes et des jeunes pour la formation vétérinaire et la création des SVPP</p> <p>-Développement d'une formation sur les services vétérinaires des petits ruminants</p> <p>-Évaluation des besoins financiers pour la mise en place des SVPP</p> <p>-Assurer l'accès au financement équitable pour les femmes et les jeunes intéressés à devenir agents communautaires de santé animale</p> <p>Inclusion des femmes et jeunes dans le choix des auxiliaires d'élevage (AE) et les animateurs/trices villageois/ses (AVA/PR)</p>	GSI MANAGER MCA NIGER	<p><b>Indicateurs d'impact :</b> Présence de femmes et de jeunes parmi les animateurs et les auxiliaires vétérinaires</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b> - % of the prestataires de service dans les réseaux d'agents communautaires de santé animale qui sont femmes et jeunes.</p> <p>-Nombre de dossiers financés au profit des femmes et des jeunes agents communautaires de santé animale</p> <p>-% des femmes et de jeunes auxiliaires d'élevage et animateurs/trices villageoises</p>
		<p>Améliorer la surveillance et le contrôle des maladies prioritaires et rendre les médicaments vétérinaires accessibles à la communauté pastorale y compris les femmes et les jeunes</p>	<p>- Ciblage des associations ou groupements de femmes dans les communautés pour la formation et la sensibilisation des éleveurs dans tous les aspects de la santé (la vaccination, le déparasitage, la qualité des médicaments, les bonnes pratiques de santé animale)</p> <p>-Suivi de l'inclusion des petits ruminants lors de la campagne de vaccination</p>		<p><b>Indicateur d'impact</b> La bonne santé et le niveau de rentabilité de l'élevage des femmes et des jeunes</p> <p><b>Indicateurs de suivi</b> -Nombre d'Auxiliaire d'Élevage féminins -Nombre de femmes ayant bénéficié de la sensibilisation -% de petits ruminants vaccinés</p>
3	Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles -	<p>Promouvoir une meilleure participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans le processus de sécurisation de l'accès aux ressources naturelles</p>	<p>-Organisation des consultations avec les bénéficiaires pour la vulgarisation sur les textes législatifs et réglementaires et sur l'accès aux ressources naturelles, en insistant sur la représentation des femmes et des jeunes et les groupes vulnérables</p>	GSI MANAGER MCA NIGER	<p><b>Indicateurs d'impact :</b> Participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans la gestion des ressources naturelles</p> <p><b>Indicateurs de suivi :</b> - % des femmes et jeunes dans les concertations à tous niveaux qui sont femmes</p>
<b>N°</b>	<b>PROJETS ACTIVITÉS SOUS-ACTIVITÉS</b>	<b>OBJECTIFS CLEFS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>INDICATEURS</b>

*Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)*

		Promouvoir une meilleure participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans l'aménagement et gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau	-Organisation des consultations des femmes dans la conception et la construction des aménagements des parcours de transhumance et des aménagements hydrauliques (puits pastoraux et mares) - Orientation des autorités administratives et les leaders communautaires sur l'avantage de l'approche participative et inclusion genre pour la sélection des priorités en matière d'aménagement et la gestion des infrastructures à l'eau -Suivi de l'inclusion des besoins des femmes et des jeunes dans la conception des infrastructures à aménager	GSI MANAGER MCA NIGER	<b>Indicateur d'impact</b> L'effectivité de la participation des femmes, jeunes et autres groupes vulnérables dans l'aménagement et gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau <b>Indicateur de suivi</b> -Nombre de consultations menées -Nombre de femmes, de jeunes qui participent aux consultations -Nombre de leaders sociaux, communautaires et autorités administratives engagés a accompagner les actions participative et inclusive -Expression des besoins des femmes et des jeunes dans la conception des infrastructures
	Facilitation de l'accès aux marchés	Créer des opportunités économiques et productives pour des femmes et des jeunes dans le marché à bétail	- identification des groupements de femmes susceptibles d'entreprendre des activités collectives de "mini-laiteries" - Assurer l'identification aux AGR profitables et durables dans la chaîne de valeur lait et faciliter l'insertion des femmes - - Organisation des concertations avec des ONGs afin de saisir des idées novatrices dans le domaine des AGR	GSI MANAGER MCA NIGER	<b>Indicateur d'impact :</b> - Une meilleure pénétration de la chaîne de valeur lait et des produits laitiers par les femmes  <b>Indicateurs de suivi :</b> - Nbre de groupements de femmes ayant conduit des activités de mini-laiteries -Nbre d'AGR identifiées dans la chaîne de valeur lait -Nbre de femmes insérées dans la chaîne de valeur lait  Nbre de concertations avec des ONGs et les parties prenantes

**Activité 2.2 : Activité agricole de résilience climatique (CRA)**

<b>1</b>	Financement des Integrated Climate Resilient Investment Plan (ICRIP) au niveau communal	Garantir l'appropriation effective de la dimension GIS par l'ensemble des acteurs dans la formulation des plans d'investissement (ICRIPs et sous	-contrôle qualité de l'inclusion du GIS dans les plans de développement communaux - Appui à la validation technique des plans avec les conseils communaux - Inclusion des femmes comme direct bénéficiaires	GSI MANAGER  CRA MANAGER	<b>Indicateur d'impact :</b> La sensibilité au genre des ICRIPS  <b>Indicateurs de suivi:</b> Nombre de PDC qui prennent en compte le GIS -Nombre de missions de validation des plans -% des projets proposés ou les femmes représentent au moins 40% des bénéficiaires directs
----------	---	--	--	--------------------------------	---



*Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)*

		ICRIPs des communes)	des sous ICRIPS priorises pour financement.		
2	Facilités de subventions	Mise en place d'un fond de subvention qui garantit un accès au financement pour les femmes et les jeunes (individus ou groupements) pour le financement d'activités rentables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de l'approche GIS dans le manuel pour la gestion de fonds à frais partagés</li> <li>-mobilisation/information des femmes et les jeunes sur le fonds de subventions</li> <li>-Contribution au développement du plan d'action GIS pour le Fonds à Frais Partagés</li> <li>-Suivi du recrutement des spécialistes genre et sauvegardes sociales</li> </ul>	<p>GRANTS MANAGER</p> <p>CRA MANAGER GSI MANAGER</p> <p>SP MANAGER</p>	<p><u>Indicateur d'impact :</u> le financement des projets porteurs des femmes et des jeunes</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manuel pour la gestion de fonds à frais partagés qui intègre le GIS</li> <li>- Un plan d'action GIS pour le Fonds développé</li> <li>-les spécialistes genre et sauvegardes sociales embauchées</li> <li>- les business plan validés</li> <li>-les projets féminins et jeunes subventionnés</li> </ul>

## PARTIE III – QUELQUES PARAMÈTRES DE MISE EN ŒUVRE

### 1.1 La Performance environnementale et sociale

Plusieurs évaluations d'impact environnemental et social sont prévues pour identifier les principaux problèmes environnementaux et sociaux liés aux activités du projet, y compris les impacts positifs et négatifs. En plus d'identifier les bénéfices environnementaux et sociaux potentiellement liés aux projets, les EIES identifient plusieurs défis et impacts environnementaux et sociaux potentiels qui devront être gérés. De même, la réinstallation involontaire peut être nécessaire en association avec les activités du projet et, par conséquent, des études visant à déterminer la nécessité de la réinstallation et à mettre en place un plan sont également prévues. Ceux-ci sont identifiés pour des activités de projets spécifiques dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Synthèse de la performance environnementale et sociale

Activité / Sous activités	Système de gestion environnementale et sociale	Évaluations d'impact environnemental et social (EIES) et plans de gestion environnementaux et sociaux	Plans d'action réinstallation (PARs)
1.1 Développement de périmètres irrigués			
Réhabilitation du système d'irrigation de Konni			
Développement du système d'irrigation à Ouna-Kouanza et des périmètres de Sia			
1.2 Services de gestion et de la facilitation des activités sur le marché			
1.3 Routes pour les activités d'accès marché :			
• RN7 Dosso-Bella			
• RN 35, Margou-Gaya			
• Route rurale Sambera-Guitodo			
1.4 Activité de réforme politique			
• Plan des ressources hydrauliques			
• Plans de gestion des ressources naturelles et des terres pour les aires protégées dans la zone du projet d'irrigation à Dosso et pour la réserve partielle de faune de Dosso et le site de la Convention de Ramsar Zone Humide du Moyen Niger II			
• Réforme du marché de la distribution des engrais			
• Développement des capacités statistiques de l'Institut National de la Statistique et des Ministères clés			
2.1 Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)			

*Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)*

Activité / Sous activités	Système de gestion environnementale et sociale	Évaluations d'impact environnemental et social (EIES) et plans de gestion environnementaux et sociaux	Plans d'action réinstallation (PARs)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Composante santé animale : Développement de la Clinique</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Composante améliorer la gestion des ressources naturelles</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Composante faciliter l'accès au marché</li> </ul>			
2.2 Agriculture Résiliente au Climat (CRA)			
<ul style="list-style-type: none"> <li>ICRIPS, au cas échéant et selon les niveaux de complexité</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement des subventions, au cas échéant</li> </ul>			

Conformément à l'Article 2, Section 2.4 de l'Accord de financement, le MCA-Niger a développé, adopté et mis en œuvre un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) qui couvre toutes les activités du programme compact. Ce SGES sert de référence principale pour la gestion environnementale et sociale y inclus la sécurité et la santé dans ses projets et opérations. Il s'agit d'un ensemble de politiques, de procédures, d'outils et de capacités organisationnelles utilisé pour identifier et gérer les risques environnementaux et sociaux associés aux projets et opérations.

En outre, étant donné que certains de ces impacts affectent différemment les femmes et les jeunes y inclus d'autres catégories de populations vulnérables, ils sont discutés et analysés dans une façon globale dans la section analyse situationnelle du PIGIS. Plus précisément, ils comprennent notamment le potentiel d'avoir les impacts (entre autres) concernant : (i) la réinstallation involontaire, (ii) la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés pendant les phases de construction, (iii) les risques de VIH / SIDA et la traite des personnes, ou (iv) un accès limité aux opportunités d'emploi à court terme résultant des activités de construction du projet. Des mesures visant à éviter, sinon réduire ou compenser ces impacts négatifs ; ainsi que des mesures visant à renforcer les impacts positifs seront abordées dans les EIES, les PGES et les PAR qui seront élaborés pour chacun des interventions.

Deux études sont aussi planifiées conformément aux directives environnementales de MCC et les Normes de performance de la SFI pour la gestion de la zone Ramsar du Moyen Niger. La première étude, commanditée par MCC, se focalise sur le site des deux zones de Ramsar (Zone Humide du Moyen Niger I et II) et des autres aires protégées près des zones de projets routiers et d'agriculture irrigué. La deuxième étude est un état des lieux et élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de la zone Ramsar. En collaboration avec l'équipe ESP, la Direction GIS assurera la participation des communautés, surtout l'inclusion femmes et jeunes, dans des activités de gestion de ressources naturelles ainsi que de protection de la zone avec la possibilité des activités touristiques écologiques.

Le projet CRC, constitué de PRAPS et CRA, qui seront mis en œuvre en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, est soumis aux mêmes exigences dans la gestion du programme, y compris le SGES en accord avec les normes de performance de l'IFC (International

Finance Corporation), le plan d'intégration sociale et de prise en compte du genre (PIGIS), le plan de lutte contre la traite des personnes (selon les standards de la Politique de lutte contre la traite des personnes de MCC). À cet effet, le MCA-Niger mettra en œuvre le système de gestion environnementale, sociale (SGES) pour s'assurer que toutes les activités financées dans le cadre du Compact soient conformes. Tous les projets qui risquent d'avoir des effets environnementaux ou sociaux défavorables seront obligés de conduire une évaluation environnementale (EES) appropriée.

La réinstallation est prévue pour les zones d'irrigation et de routes. La possibilité de la réinstallation existe pour PRAPS et pour les ICRIPS de CRA, cependant, le MCA évite de mener, dans la mesure du possible, des activités qui impliquent une réinstallation involontaire. Aussi, la composante 2 du PRAPS impliquera les personnes affectées par les projets dans les accords sociaux et le MCA les développera en conformité avec les politiques de MCC. Il faut également noter que la facilité de subventions du CRA, ne financera aucun projet pouvant entraîner une réinstallation. Aucun plan ne sera développé avant qu'un diagnostic ne soit complété. Néanmoins, dans tous les aspects de la planification et de l'exécution de la réinstallation ou le développement des accords sociaux dans Composante 2 du PRAPS, l'égalité genre et inclusion sociale (surtout jeunes) seront prise en compte – dans le processus de consultation, l'évaluation des impacts sur les conditions de vie, les mécanismes d'indemnisation, ainsi que des activités de soutien (la formation professionnelle, l'accès au crédit et les possibilités d'emploi). Ceci est surtout important dans le contexte nigérien où il est important d'assurer des mesures pour fournir aux femmes autant de protection que possible sur les droits fonciers.

Comme indiqué dans le plan d'action ci-dessus, toutes les études et actions relatives aux impacts environnementaux et sociaux et à la réinstallation sont préparées avec l'apport de la Direction GIS et sont garanties par une collaboration étroite entre les équipes GIS, ESP et Fonciers et Réinstallation. Ensemble, elles s'assurent que les prestataires, les consultants, et les entités de mise en œuvre se conforment aux exigences à tout temps. À date, deux études EIES sont en cours (pour les sites de Konni et de Sia-kouanza) qui ont bénéficié des réflexions du GIS au cours du processus.

## **1.2 Suivi et évaluation**

La Politique de Suivi et Evaluation de MCC est bâtie sur les principes de redevabilité, de transparence et d'apprentissage. Pour ce faire, MCA Niger a établi un Plan de Suivi-Evaluation qui définit les indicateurs et cibles à suivre afin de s'assurer que les résultats attendus de la mise en œuvre des projets seront atteints, que les populations cibles seront impactées et que les activités du Programme auront véritablement contribué à une réduction significative de la pauvreté. L'intégration du genre et inclusion sociale dans le suivi et évaluation du Compact est essentielle pour achever de bons résultats et constitue une forte considération dans l'évaluation de la performance du pays par le MCC. La prise en compte des contraintes aux inégalités genre et des bénéfices revenant surtout aux populations ciblées – les femmes et les jeunes – se fait à travers une désagrégation cohérente des indicateurs et des données par sexe et âge (dans le Plan Suivi et Evaluation général du Compact et dans le tableau de suivi d'indicateurs), soit au niveau des individus soit au niveau des groupements de femmes ou de jeunes. De plus, les preuves de l'amélioration des relations entre les sexes et dans la vie des femmes, des jeunes et de leurs ménages exigent des études spécifiques parmi les évaluations d'impact.

Le Plan de Suivi-Evaluation permet de mesurer les progrès des projets. Il a deux principales composantes : (a) Une composante « Suivi » qui est la collecte continue, systématique de données sur des indicateurs spécifiés afin de donner des indications sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés ainsi que la réalisation de résultats intermédiaires en cours de route. (b) La composante « Evaluation », visant une évaluation systématique des résultats d'objectifs, de conception et d'exécution du programme, permet de mesurer l'efficacité du programme (y compris ses effets et impacts sur les populations concernées).

Le plan de S&E est la version 1 qui consiste d'un document narratif et deux matrices (feuilles de calcul) en annexe : une matrice qui détaille les indicateurs pour le projet « Irrigation et Accès aux Marchés » et une deuxième pour le projet « Communautés Résilientes au Climat » (CRC) avec deux modèles logiques, une pour le projet régional d'appui au Pastoralisme au Sahel/Niger (PRAPS) et une pour le projet Climate Resilient Agriculture (CRA). Cette version initiale du plan S&E a été finalisée et accessible à partir du lien suivant : <https://assets.mcc.gov/content/uploads/ME-Plan-NER-V1-Apr18.pdf>

Il est à noter que cette version a été revue par la Direction GIS afin d'assurer un niveau adéquat de désagrégation d'indicateurs dans les matrices en annexe. De nouveaux indicateurs ont été aussi ajoutés pour compléter la mesure d'impacts sur les populations vulnérables. Dans le document du plan lui-même, une intégration de GIS a été faite par la Direction GIS en collaboration avec l'équipe S&E et des études supplémentaires ont été proposées. En plus, tous les TdRs pour les études d'évaluation et les rapports desdites études seront revus par l'Unité GIS avant d'être finalisés. Les études supplémentaires incluses sont les suivantes :

1. Une étude d'impact et/ou de performance à la fin du programme pour analyser les améliorations dans le bien-être des ménages concernés et dont les femmes et les jeunes font partie, et pour s'assurer que les potentiels méfaits et risques pour les femmes ont été atténués.
2. Une étude sur l'efficacité, l'efficacité et la durabilité des groupes de jeunes créés comme point d'entrée pour les jeunes hommes vulnérables.
3. Une étude sur les effets de la construction routière sur les aspects du bien-être et de l'autonomisation des femmes.

La répétition de la mise en œuvre de l'enquête « Women's Empowerment in Agriculture Index » pour comparaison avec les résultats au départ est aussi prévue dans le plan suivi & évaluation.

En annexe, la version approuvée du cadre de suivi et évaluation GIS calquée sur le cadre logique du Compact avec les recommandations qui ont été acceptées par l'équipe S&E du MCA<sup>98</sup>.

Partenariat

<sup>98</sup> Collaboration et communication avec l'Experte S&E, Dr. Aissatou MAIDAGI de l'UC/PMC, 22 novembre 2017.

Le Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2012-2015 du Niger souligne l'importance de la promotion de la femme et de la prise en compte des besoins des jeunes qui représente, les deux populations marginalisées qui représente un potentiel énorme mobilisable pour le développement économique et social du pays.<sup>99</sup> Étant donné de l'échelle du Compact et le nombre de potentiels bénéficiaires directs, estimés à 489,359 ménages (environ 3,9 millions de personnes), les projets pour qui l'inclusion sociale est au cœur de la réussite, contribueront d'une manière substantielle aux objectifs du Gouvernement du Niger. En même temps, le Compact aura un effet plus grand et multiplicateur à travers des partenariats avec des acteurs de l'état, du secteur privé, et de la société civile. Durant les cinq années du Compact, la Direction GIS, qui a déjà commencé à identifier des partenaires importantes au pays, continuera à développer des liens et synergies avec d'autres organisations an niveau national, régional, et local qui ont pour but d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables. Des partenariats multiples sont essentiels pour apporter des changements durables dans la société. On considère que les partenariats mèneront à de meilleurs résultats, à la durabilité des interventions et à des impacts plus importants lorsque de multiples acteurs ayant des mandats, des compétences et des ressources complémentaires sont mobilisées pour atteindre des objectifs communs.

Dans la phase de planification du Compact, l'équipe GIS a effectué une reconnaissance des institutions et des programmes pour informer l'analyse situationnelle, développer une réponse aux diverses contraintes à la participation des femmes et des jeunes, et maximiser les opportunités d'accès aux bénéficiés du Compact d'une manière durable. On s'attend également à ce que les progrès réalisés grâce au Compact contribuent à transformer les relations entre les sexes et à autonomiser les femmes. Deux types de partenariat seront recherchés pour augmenter les résultats :

**Opérationnel** – qui sont impliqués dans la réalisation d'une série de projets concrets – et **stratégique** – avec qui on établit des liens de collaboration et d'échange régulier afin d'avancer nos buts et notre efficacité mutuelle :

**Les Ministères** : (a) ceux qui seront directement engagés dans la mise en œuvre du Compact, tel que le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère de L'hydraulique et de L'assainissement, le Ministère des Infrastructures ; et (b) ceux qui seront de fortes collaborateurs clefs pour l'inclusion genre et sociale : le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant.

**Les organisations non-gouvernementales (ONGs)**: (a) qui seront des prestataires de services qui interviennent au niveau local et jouent un rôle très important dans les approches communautaires inclusives et participatives. L'Opérateur de la Facilité fonds à frais partagés, par exemple, sera un acteur très important pour la Direction GIS. CARE International au Niger et les ONGs locales qui interviennent dans la mise en place des groupements de femmes (*Mata Masu Dubara*) et CARE spécifiquement qui accompagne la création des réseaux et des fédérations MMD sera impliqué; et (b) celles qui sont expérimentées dans l'autonomisation des femmes et la promotion des jeunes, surtout qui ont des programmes actuels dans les zones du Compact.

<sup>99</sup> Ministère du Plan de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2015, *Plan de Développement Économique et Social (PDES), 2012-2015*. République du Niger.

**Les bailleurs de fonds et des institutions bilatérales et multilatérales:** (a) puisque le CRA et le PRAPS seront mise en œuvre en partenariat avec la Banque Mondiale à travers des unités d'exécution de projet basées aux Ministères, on s'attend à avoir un étroit lien avec la Banque; et (b) le projet RÉGIS-AG (Résilience et croissance économique au Sahel – Agriculture) de l'USAID qui est présent dans les régions de CRA et PRAPS avec des objectifs très semblables et des approches très prometteuses; d'autres bailleurs de fonds, comme Coopération Suisse ou l'Agence Française de Développement qui ont élaboré des études ou des programmes visant les jeunes; et La Coopération Luxembourgeoise et Kreditanstalt für Wiederaufbau pour des leçons apprises dans les projets d'infrastructure avec une approche genre.

**Le secteur privé :** des compagnies nationales et internationales qui aussi jouent un rôle important dans l'agriculture et sont bien positionnées à lier les agricultrices aux marchés, à poursuivre la production à grande échelle, et à ramener des innovations agricoles, la technologie et les connaissances dans le but d'augmenter leur productivité et leurs revenus. Une recherche dans le potentiel du secteur privé nigérien a été entamée grâce à une mission de MCC en août 2017 sur l'écosystème potentiel des fournisseurs. Une stratégie d'engagement du secteur privé sera définie lors de l'embauche d'un spécialiste secteur privé à MCA dans les prochains mois.

**Les organisations des Nations Unies** sont aussi de bons collaborateurs à plusieurs niveaux. L'équipe GIS s'intéresse à adopter à grande échelle l'approche *École des Maris* conçue par le Fonds de la population des Nations Unies (UNFPA) pour impliquer et responsabiliser les hommes dans la promotion de la santé de la reproduction et favoriser un changement de comportement chez les hommes au niveau communautaire. Et la collaboration avec UNICEF repose sur une compréhension partagée de la problématique de la jeunesse de sorte qu'UNICEF a pris la mesure d'entreprendre une étude à partir de 2018 avec l'objectif de pouvoir accroître la participation des jeunes au développement économique et social durable. Ces résultats qui permettront de mieux comprendre les dynamiques d'exclusion et d'inclusion sociale et économique affectant différents groupes de jeunes alimenteront les interventions et les approches du Compact.

Finalement, au déjà de notre répertoire des programmes et des organisations sur place dans chaque région, la Direction GIS a l'intention d'organiser des consultations multipartites dans chaque région du Compact pendant la phase planification. Ces consultations répondront à deux besoins : (a) récolter des perspectives et des leçons apprises des autres parties prenantes sur des interventions destinées aux jeunes et à l'autonomisation des femmes; et (b) établir des liens de synergie entre les activités du Compact et d'autres services aux populations vulnérables.

### 1.3 Communication

Le MCA-Niger a pour objectif de réduire la pauvreté grâce à la croissance économique. Il est soutenu par la politique du MCC en matière de genre et d'inclusion sociale qui repose sur la compréhension de la contribution vitale et inexploitée des femmes à cet objectif et de l'énorme dividende que représente la grande proportion de jeunes dans la population nigérienne. Il est donc important de communiquer de manière cohérente avec les audiences externes ainsi que le personnel et les partenaires de MCA sur le rôle essentiel de l'inclusion sociale et du genre dans la réussite du programme.

À cette fin, la stratégie de communication du MCA s'articule autour de quatre axes:

- (a) L'utilisation cohérente d'un langage non discriminatoire et non sexiste dans toutes les communications écrites et verbales, ainsi que dans les images, les couleurs et les visuels
- (b) La diffusion d'informations sur le programme qui met en évidence les progrès réalisés en matière de réduction de l'égalité des sexes et de gains durables pour les femmes et les jeunes
- (c) Une visibilité accrue des femmes et des jeunes et des opportunités de faire entendre leur voix à travers le programme
- (d) L'imputabilité de tout le personnel du MCA, des parties prenantes, et des partenaires dans la mise en œuvre à l'égard de la politique linguistique (et aussi au PIGIS)

Un plan de communication global est toujours en cours de révision, mais la Direction GIS a collaboré avec l'Unité de Communication afin d'assurer une intégration équilibrée de GIS à ce nouveau. Ce plan inclut des mesures qui :

- Intégrer des résultats chez les femmes et les jeunes dans les publications diverses
- Élaborer une politique de langage inclusif et non discriminatoire
- Sensibiliser les parties prenantes à l'inclusion sociale et au genre et sélectionner des porte-parole femmes et hommes
- Collaborer avec les médias clefs qui sont capables de produire un contenu inclusif
- Produire de l'information au public qui rehausse le profil du programme MCA en tant que leader dans l'inclusion sociale et genre
- Permettre un équilibre de femmes et hommes en tant qu'interlocuteurs du programme MCA
- Espace confié au GIS sur le site web

Le plan de communication complémentaire de la Direction du GIS appuie les efforts de l'Unité de Communication, en renforçant la capacité des équipes, des parties prenantes, des médias et des communautés de comprendre l'importance d'égalité genre et inclusion sociale et de jouer leurs rôles respectifs pour le faciliter. La Direction GIS contribuera aussi à récolter de l'évidence sur les changements de relations genre, la perspective de femmes et de jeunes sur le programme, et les améliorations de conditions de vie chez ces populations et leurs ménages. La Direction GIS prend responsabilité aussi pour la sensibilisation du personnel et des parties prenantes auprès du PIGIS.

## **1.4 Plan de renforcement de capacités**

L'entrée en vigueur du Compact est prévue pour début de l'année 2018. Après la mise en place de tout le personnel du MCA, on procédera à une évaluation de capacité d'une approche genre et inclusion sociale chez le personnel du MCA, les Ministères partenaires, les prestataires de service, et toutes les unités de la mise en œuvre du Compact, comme indiqué ci-dessus dans le plan d'action. Cette évaluation ainsi que la formation sera conduite par un cabinet externe afin de mettre en œuvre et superviser des actions visant l'intégration de GIS et les actions identifiées dans ce plan d'action à être exécuté par ou avec le personnel du MCA et d'autres entités. À cet effet, on prendra en compte le PIGIS et les exigences des politiques de MCC afin d'aboutir à de bons résultats pour les populations vulnérables (surtout les femmes et les jeunes) d'une façon très pratique, contextualisée, et approfondie.



On visualise tout le processus de la formation en plusieurs étapes :

1. Évaluation de la capacité
2. Analyse de résultats et développement des modules adaptés au contexte du Niger, du Compact, et aux rôles et responsabilités de différentes personnes
3. Élaboration d'un plan de renforcement de capacité qui vise une durabilité de compétences au MCA (jusqu'au bout du programme)
4. Un calendrier de formations en ateliers pour 2018-2019
5. La mise en œuvre des formations de plusieurs types et modes de livraison avec l'appui des experts genre dans les projets (MCA, CRA, et PRAPS)

On compte planifier plusieurs formations de différents niveaux offertes en succession (e.g. niveau I, II, et III) et des modules qui visent des secteurs précisés (e.g. routes, irrigation, agro-pastoralisme). À considérer aussi sont des webinars pour approfondir des compétences et partager des connaissances, et l'élaboration des outils ou des listes de contrôle pour guider le personnel et les partenariats dans l'exécution de l'intégration de genre et inclusion sociale dans leurs tâches spécifiques. La conception d'une série de formations sera un processus consultatif pour répondre aux besoins du personnel. Toutefois, chaque personne embauchée par le MCA sera obligée de participer à des formations afin d'atteindre un niveau de compétence adéquate pour son poste.

## **1.5 Budget**

À compléter une fois que le plan est finalisé.

## **1.6 Révision et mise à jour**

Pour assurer l'adéquation et la pertinence du PIGIS et suivre les progrès réalisés en matière de GIS, ce plan d'action sera actualisé annuellement à compter de la date d'approbation initiale du document final, selon le calendrier suivant :

Mise à jour 1: janvier 2019

Mise à jour 2: janvier 2020

Mise à jour 3: janvier 2021

Mise à jour 4: janvier 2022

Les versions actualisées seront soumises à MCC pour examen. Le processus d'actualisation annuelle informera sur les résultats atteints au niveau de chacune des activités prévues dans le plan d'action, ainsi que sur les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre des activités en indiquant les mesures de mitigation envisagées et/ou prises. Les nouvelles activités identifiées lors de la mise en œuvre du Compact seront introduites au niveau des versions actualisées du plan d'action en tant que nouvelles activités et les conditions relatives à leur durabilité seront examinées. L'actualisation du plan d'action se fera sous la forme d'un tableau accompagné d'une section introductive.

### *Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)*

Le processus d'actualisation sera également l'occasion d'identifier les consultations supplémentaires nécessaires avec MCC et les partenaires, tout en précisant le calendrier de mise en œuvre des consultations additionnelles et le budget requis.

## Bibliographie

- Abdelkader, Galy Kadir. 2004. Étude sur le Dénombrement des Victimes de l'Esclavage au Niger. Anti-Slavery International et Association Timidira, mars 2004, p. 115.
- Antea. 2017. Etude Baseline de Konni
- Antea. 2017. Plan de restauration des moyens d'existence de Konni (PRME).
- AnteaGroup, Insuco International et MCC, 2017. *Environmental, social and resettlement due diligence and social expertise for Niger*. MCC-16-RFQ-0091. Rapport de Baseline – périmètre de Konni. Mars 2017
- Astrid Ruiz-Ramon. 2016. *Évaluation rapide Konni*. Septembre.
- Astrid Ruiz-Ramon. 2016. *Évaluation rapide Sia-Kouanza-Gaya*. Novembre.
- Backiny-Yetna, Mc Gee K., Steele Dianne, 2013. *Agriculture et pauvreté au Niger*.
- Banque Mondiale. 2016, Manuel d'opération du PRAPS.
- Banque Mondiale. 2016. Manuel d'opération du PASEC.
- BETICO, 2016. *Études sur le schéma d'aménagement des cuvettes et des terrasses de Tanda à Koulou*. Février 2016.
- Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP). 2006. Rapport du groupe de travail sur les populations / communautés autochtones en Afrique : Mission dans la République du Niger, 14 – 24 février 2016, p. 21.
- Diarra, M. et Monimart. M., 2006. *Femmes sans terre, femmes sans repères? Genre, foncier et décentralisation au Niger*. IIED Dossier no. 143, octobre 2006.
- Diarra, M. et Caubergs, L. *L'accès à la terre : un défi commun pour les femmes et les hommes*.
- Enquête démographique et de santé et indicateurs multiples (EDSN-MICS), 2012.
- Fatou Diop Sall et al. *Ampleur et déterminants des violences basées sur le genre au Niger. Rapport final de l'étude*. UNFPA. Septembre 2015.
- Fonds international de développement agricole (FIDA). 2009. *Étude sur le rôle des femmes dans l'agriculture*.
- Form Tech 6. 2017. Description de l'approche de la méthodologie et du travail de la mission compact Niger
- Galy K. Abdelkader et Moussa Zanagaou. *Wahaya : Domestic and sexual slavery in Niger. 10 Personal Stories*. Association Timidria.
- Gouvernement du Niger (GDN) et Coopération espagnol. 2015. *Politique nationale de genre*.
- Girls Not Brides, 2017.

- Hadizatou Alhassoumiou. 2017. Situation de référence genre et pastoralisme (PRAPS).
- International Food Policy Research Institute (IFPRI). 2015. *Recent Trends and Future Prospects of Cross-Border Agricultural Trade in Niger*.
- International Food Policy Research Institute (IFPRI) 2016. *Women in agriculture index (WEIA)*.
- Institut National de la Statistique. 2011. *Profil de Pauvreté du Niger*.
- Institut National de la Statistique. 2012. Recensement General de la Population et de l'Habitat (RGPH).
- Institut National de la Statistique. 2016. Rapport Final : Évaluation Nationale de la Situation Nutritionnelle par la Méthodologie SMART au Niger. Données collectées du 16 août au 10 septembre 2016. UNICEF et Programme Alimentaire Mondial. Novembre 2016.
- Liman-Tinguiri, K.. 2014. *Évaluation préliminaire sociale genre des projets Compact*. MCC, Unité des Coordinations des programmes MCA-Niger (ISGA).
- Genre, foncier et décentralisation au Niger*.
- MCA Indonésie. 2013. SGIP Indonésie.
- MCA Niger. Termes de référence pour la demande de proposition concernant les services de consultant pour le processus de consultation des parties prenantes dans les communes éligibles du CRA et l'élaboration d'ICRIPs. septembre 2017.
- MCA Sénégal. 2010 SGIP Sénégal.
- MCA Zambie. 2014. SGIP Zambie.
- MCC. 2011. MCC gender integration Guidelines.
- MCC. 2011. MCC Gender Policy.
- Ministère de l'Économie et des Finances et INS-Niger. 2012. *le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Rapport sur l'Alphabétisation, le Niveau d'Instruction et la Fréquentation Scolaire*.
- Ministère de la Jeunesse et des Sports. 2015. *Politique nationale de la jeunesse Niger*.
- Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire et UNICEF. 2014. *Analyse de la situation des enfants et des femmes du Niger selon une approche basée sur l'équité et les droits humains*.
- Ministère de la Population. 2011. *Politique nationale de la protection sociale*.
- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. 2014. *Relecture du recueil des textes relatifs à la promotion des droits humains et du genre*.
- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. 2015. *Stratégie nationale portant sur l'autonomisation économique des femmes au Niger*.
- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. 2008. *Politique nationale Genre du Niger*.
- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, INSA, et UNICEF, 2009. *Analyse de la situation de l'enfant et de la femme au Niger*.

*Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)*

ONU-Femmes et Gouvernement du Niger (GDN). mars 2017. *Profil Genre Niger*.

Oumarou Issoufou, 2008. *Femmes et développement local : analyse socio anthropologique de l'organisation foncière au Niger*.

Pape Sène Dièry, 2016. *Rapport du diagnostic des organisations de producteurs de la zone de Sia Kouanza et des deux coopératives opérant sur l'aménagement hydroagricole de Konni*. MCC. Novembre 2016.

Report of a Joint Mission Conducted by the UC-PMC Gender and Land Teams and the MCC Land Team Based on site visits to Konni and Dosso-Gaya conducted October 3-14, 2015. Final Report : November 17, 2015.

République du Niger. 2013. *Fiche technique de pays sur les questions relatives aux peuples autochtones*. Soumise par le Groupe international de travail sur les questions autochtones (IWGIA) avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), p. 5.

Ruth Rennie. 2017. *Analyse de la chaîne de valeur lait dans les départements de Dosso, Gaya et Konni : Identification des opportunités pour optimiser la participation des femmes dans le développement de la filière lait au Niger*. Sous contract avec MCC.

Social Institutions & Gender Index (SIGI), 2014.

United Nations Development Programme (UNDP). 2011. Profile Pays.

UNDP. 2016 Human Development Report. <http://hdr.undp.org/en/composite/HDI>.

USAID FEWS NET. 2011. Livelihoods Zoning "Plus" Activity in Niger: A Special Report by the Famine Early Warning Systems Network. August, 2011.

World Bank. 2013. *Country Partnership Strategy for the Republic of Niger for the Period FY13 – FY16*. The International Finance Corporation, Africa Region and the Multilateral Investment Guarantee Agency.

## **Annexes**

### **Annexe A: Liste des structures rencontrées**

- Banque Mondiale /PASEC
- Care Niger
- Coopération Suisse
- L'Observatoire Nationale du Genre
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
- ONU Femmes
- Organisation Internationale sur la Migration (OIM), Trafficking in Persons (TIP)
- Projet PRAPS
- USAID, REGIS-Résilience
- Service néerlandais des Volontaires : Youth, Advocacy, Women, Work and Alliances (YAWWA)
- Timidria
- UNICEF

## Annexe B: Une analyse des lois et des politiques

Analyse des lois et des politiques en matière de genre et d'intégration sociale au Niger <sup>100</sup>		
Intitulé des textes	Contenus (principales dispositions concernant les femmes et les enfants)	Impacts des droits consacrés sur la situation de la femme, et la promotion du genre
<p><b>La Déclaration Universelle des droits de l'Homme</b> Adoptée le 10 décembre 1948 par l'AG/NU dans R217/A (publiée au JOAF N°2403 du 5/03/1949). Le Niger y a adhéré par succession,</p>	<p>Consacre les droits fondamentaux de la personne humaine : l'article 2 pose le principe de la non-discrimination fondé sur le sexe, la religion, la race, entre tous les humains, devant les droits et les libertés consacrés par la DUDH. Le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne (Art.3), interdiction de la torture et des traitements cruels inhumains et dégradants (Art.5), droit à un procès juste et équitable (Art.10), le droit au libre consentement au mariage pour l'homme comme pour la femme (Art.16), le droit à la liberté de penser, de conscience et de religion (Art.18), etc.</p>	<p>Toutes les Constitutions adoptées par le Niger, depuis celle de 1960 jusqu'à celle du 25/11/10 en vigueur, ont proclamé leur attachement aux droits et principes contenus dans la DUDH. Pour donner effet à ces prescriptions, tous les droits et principes de la DUDH sont consacrés par la Constitution du 25 novembre 2010. Des textes législatifs et réglementaires, pris dans différents domaines, participent à la mise en œuvre de la DUDH.</p>
<p><b>Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques</b> adopté le 16 décembre 1966 entrée en vigueur 23 mars 1976 et adhésion du Niger, le 7 mars 1986</p>	<p>Le Pacte consacre les principaux droits suivants : le droit à la vie (article 6), le droit à la liberté et le droit à la présomption d'innocence (article 9), le droit à une justice équitable (article 14), le droit à la liberté de pensée, de conscience et d'opinion (article 18), le droit de se marier et de fonder une famille (article 23), d'accéder dans des conditions d'égalité aux fonctions publiques (article 25), l'interdiction de la torture, des traitements inhumains et dégradants (article 7)</p>	<p>Les dispositions du Pacte sont prises en compte par la Constitution du 25/11/10. Après avoir affirmé l'égalité des citoyens sans distinction à l'Art.10, la Constitution dispose : <b>Art.11</b> La personne humaine est sacrée. L'État a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. <b>Art.14.</b> Nul ne sera soumis à la torture, à l'esclavage ni à des sévices ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.</p>
<p><b>Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels</b> adopté le 16 décembre 1966, entrée en vigueur le 23 mars 1976 et adhésion du Niger, le 07 mars 1986</p>	<p>L'article 3 reconnaît « aux peuples et citoyens des Etats parties un droit égal, à l'homme comme à la femme, pour l'accès à tous les droits économiques, sociaux et culturels », notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le principe de non-discrimination est posé par l'article 2,</li> <li>- Les droits à l'éducation, à la santé et à la protection sociale (6,7, 12, 13 et 14) ;</li> </ul> <p>Le droit au travail, à la participation à la vie culturelle, à un niveau de vie suffisant (articles 10 et 15)</p>	<p>Les dispositions du PDESC sont prises en compte par la Constitution du 25/11/10. Après avoir affirmé l'égalité des citoyens sans distinction à l'Article 10, la Constitution dispose :</p> <p><b>Art. 12</b> - Chacun a droit à la santé..., à une alimentation saine et suffisante, à l'eau potable, à l'éducation et à l'instruction dans les conditions définies par la loi. L'État assure à chacun la satisfaction des besoins et services essentiels ainsi qu'un plein épanouissement. <b>Art. 13</b> - Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et moral. L'État veille à la création des conditions propres à assurer à tous, des services médicaux et une aide médicale en cas de maladie.</p>
<p><b>La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples</b> adoptée le 27 juin 1981 à Nairobi ; et entrée en vigueur le 21 octobre 1986. Le Niger l'a ratifiée le 15 juillet 1986</p> <p><b>Le Protocole à la Charte relatif aux droits des femmes en Afrique</b></p>	<p>La Charte, en son article 2 pose le principe de la non-discrimination fondée notamment sur le sexe, la religion, l'ethnie, et à l'article 3, elle prône l'égalité des femmes et des hommes devant la loi ; La Charte consacre des droits aux femmes, notamment : Le droit à une égale protection (Art.4), Le droit à une justice équitable(Art.6), L'interdiction de la torture, des traitements inhumains, cruels et dégradants (Art.7), le droit à la liberté de religion (Art.8), l'obligation de protéger les femmes contre toutes formes de discrimination et de protéger la famille (Art.18), etc. Désormais, le Niger n'a pas encore ratifié le Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique</p>	<p>Les préoccupations de la présente charte ont été intégrées au droit interne non seulement par toutes les constitutions que le Niger a connues et leur méconnaissance et leur violation sont réprimées par le Code pénal qui réprime les crimes et délits contre la Constitution et la paix publique, les coups et blessures volontaires et autres crimes capitaux, les attentats contre la liberté individuelle, ainsi que les actes sexuels non consentants. Mais on constate que la répression des actes portant atteinte à l'intimité de la femme (viol, attentat à la pudeur, harcèlement) ne donne pas les résultats escomptés, du fait que les victimes ou leurs familles ne dénoncent pas ces actes de façon systématique ; par pudeur ou gêne sociale.</p>

<sup>100</sup> Source : Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. 2014. *Relecture du recueil des textes relatifs à la promotion des droits humains et du genre.*

*Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)*

Analyse des lois et des politiques en matière de genre et d'intégration sociale au Niger <sup>100</sup>		
Intitulé des textes	Contenus (principales dispositions concernant les femmes et les enfants)	Impacts des droits consacrés sur la situation de la femme, et la promotion du genre
Signé le 6 juillet 2004 et pas encore ratifié		
<b>La Convention sur les droits politiques de la femme</b> adoptée le 20 décembre 1952, entrée en vigueur le 7 juillet 1954. Le Niger a accédé à cette convention (par voie de succession) le 7 décembre 1964	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'égalité de droit de vote entre homme et femme à toutes les élections (Art.1er),</li> <li>- Droit d'éligibilité des femmes dans toutes les institutions républicaines établies par les lois nationales (Art.2) ;</li> <li>- Droit d'accès aux positions publiques et exercer toutes les fonctions officielles (Art.3)</li> </ul>	L'adoption et la mise en application de la loi n° 2000-08 du 7 juin 2000 instituant le système de quota dans les fonctions électives, dans le gouvernement et aux emplois supérieurs de l'État.
<b>La Convention N°100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération adoptée le 29 juin 1951,</b> adoptée le 29 juin 1951, entrée en vigueur le 23 mai 1953. Elle est ratifiée par le Niger le 9 août 1966	Elle garantit une égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail égal. Cette convention oblige les États à garantir ce principe dans les législations en matière de travail et de la rémunération des employés, ou à travers des conventions collectives négociées entre employeurs et employés.	Outre l'article 33 de la Constitution du 25/11/10 qui garantit au travailleur la juste rétribution de ses services ou de sa production, et précise que « <b>Nul ne peut être victime de discrimination dans le cadre de son travail</b> » ; le législateur a adapté cette convention au droit interne à travers le Code du travail qui en son article 148 affirme que : « tout employeur est tenu d'assurer pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les salariés, quels que soient leur origine, leur sexe, leur âge et leur statut ».
<b>La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</b> adoptée le 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981. le Niger y a adhéré le 8 octobre 1999, en faisant des réserves sur des dispositions de la Convention.	<p>L'article 1<sup>er</sup> précise que : « l'expression discrimination vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politiques, économiques, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine. ».</p> <p>La CEDEF affirme le principe de l'égalité, en demandant aux États et parties de prendre "toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, pour assurer le plein épanouissement et le progrès des femmes en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes" (art. 3)</p> <p>L'article 7 garantit aux femmes le droit de voter, d'occuper des emplois publics et d'exercer des fonctions publiques. Elles ont, dans des conditions d'égalité avec les hommes, la possibilité de représenter leur pays à l'échelon international (art.8).</p> <p>L'article 9 protège le droit à la nationalité des femmes ; les articles 10, 11 et 13 affirment respectivement l'égalité des droits des femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'activité économique et sociale.</p> <p>L'article 15 affirme la pleine égalité des femmes en matière civile et commerciale, et stipule que tout instrument visant à limiter la capacité juridique des femmes "doit être considéré comme nul".</p> <p>Enfin, l'article 16 affirme que les femmes et les hommes ont le même droit de choisir librement leur conjoint, le droit pour la femme de choisir sa résidence et son domicile, le même droit que l'homme de décider librement du nombre et de l'espacement</p>	<p>On peut apprécier la mise en œuvre de la CEDEF sous plusieurs angles :</p> <p><b>1. Sur le plan politique</b> : des progrès ont été réalisés, par l'adoption de textes conformes à la CEDEF, mais aussi dans la concrétisation effective des droits politiques et civils (discrimination positive prévue par la Constitution, adoption de la loi sur le quota, respect des prescriptions du Code électoral lors de la constitution des listes de candidats, et celle des élus, etc.)</p> <p><b>2. Sur le plan des droits civils</b> : il y a une nette amélioration du cadre juridique pour la reconnaissance des droits. La Constitution reconnaît les droits, le Code pénal réprime la violation de ces droits, et les femmes ont un libre accès à la justice pour valoir leurs causes.</p> <p>Mais on note des limites sur les droits matrimoniaux (mariage, divorce, les biens acquis dans le mariage, etc.) où la juxtaposition des régimes juridiques provoque souvent le désarroi des femmes ; et l'application de la coutume qui est dans certains cas en contradiction avec les prescriptions de la CEDEF. La grande lacune est l'absence d'un Code de la famille.</p> <p><b>3. Sur le plan économique et social</b> : la conquête des droits sociaux et économiques a fait quelques progrès (en matière du droit à la santé, droit à l'éducation, droit au travail et à la réalisation d'activité économique). Néanmoins des défis existent : la protection sociale n'est pas effective (contre la faim, la pauvreté, la maladie et l'ignorance) ; le pouvoir économique reste encore faible (les petits crédits et les AGR n'ont pas encore transformé les conditions économiques des femmes). Dans la majorité des localités, le visage de la pauvreté est encore féminin; et ce malgré les textes, les politiques et le dispositif institutionnel mis en place par l'État.</p> <p><b>4. Sur l'application par la justice des prescriptions de la CEDEF</b> : Très peu de décisions de justice ont été rendues dans le sens de donner effet aux prescriptions de la CEDEF, notamment en écartant l'application d'une</p>
<b>Protocole facultatif à la CEDEF</b> Adopté le 10 Déc. 1999. Il est ratifié par le Niger le 30 Mars		



*Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)*

<b>Analyse des lois et des politiques en matière de genre et d'intégration sociale au Niger<sup>100</sup></b>		
<b>Intitulé des textes</b>	<b>Contenus (principales dispositions concernant les femmes et les enfants)</b>	<b>Impacts des droits consacrés sur la situation de la femme, et la promotion du genre</b>
2004 suivant Loi N°2004-09 du 30 mars 2004.	des naissances, les mêmes droits personnels et les mêmes droits en matière de disposition des biens ; d'accès aux crédits et aux services de commercialisation ; aux ressources foncières ; et à l'allègement des charges ménagères à travers l'accès à l'eau potable, à l'électricité, au transport, etc. Mais la ratification de la CEDEF par le Niger a été faite avec des réserves.	disposition du droit national (écrit ou coutumier) au profit d'un article de la CEDEF ou d'une autre convention en faveur des femmes. Des observateurs notent qu'assez souvent la persistance des inégalités ou la violation des droits des femmes ne sont pas toujours liées aux textes, mais bien au fait que les juges n'appliquent pas systématiquement les lois d'essence internationale, et les textes nationaux qui prescrivent d'écarter toute disposition de la loi ou de la coutume qui apparaît discriminatoire.
<b>La Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes</b> adoptée le 7 novembre 1967	La discrimination à l'égard des femmes, du fait qu'elle nie ou limite l'égalité des droits de la femme avec l'homme, est fondamentalement injuste et constitue une atteinte à la dignité humaine. Toutes mesures appropriées doivent être prises pour abolir les lois, coutumes, règlements et pratiques en vigueur qui constituent une discrimination à l'égard des femmes, et pour assurer la protection juridique adéquate de l'égalité de droits des hommes et des femmes.	La loi fondamentale consacre cette disposition en son article 22 en édictant notamment que l'État veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme ...et leur assure une représentation équitable dans les institutions publiques à travers la politique nationale du genre.
<b>La Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé</b> adoptée le 14 décembre 1974	Tous les efforts seront faits par les États engagés dans un conflit armé, dans des opérations militaires sur des territoires étrangers ou dans des opérations militaires sur des territoires encore sous domination coloniale pour épargner aux femmes et aux enfants les ravages de la guerre. Toutes les dispositions nécessaires seront prises pour assurer l'interdiction de mesures telles que les persécutions, les tortures, les représailles, les traitements dégradants et les violences, en particulier dans la partie de la population civile que constituent les femmes et les enfants.	En l'état actuel de la législation nationale, outre les dispositions d'ordre général prévues au Code pénal et certains textes spéciaux en matière de protection des femmes et des enfants, il n'existe aucun texte spécial pris en application de cette déclaration. La nécessité de légiférer s'impose d'ores et déjà.
<b>Constitution de la 7e République</b> approuvée par référendum, et promulguée le 25 novembre 2010	En plus du contenu de son préambule qui reconnaît les principaux instruments juridiques internationaux sur les droits humains, La Constitution consacre les droits ci-après : <b>Art.8</b> (égalité devant la loi sans distinction de sexe) ; <b>Art.10</b> (égalité des Nigériens et discrimination positive au profit des femmes) ; <b>Art.11</b> (le droit à la protection de la personne humaine), droit à la vie, à la santé et à l'intégrité physique ; l'interdiction de la torture ; les articles 21 et 22 garantissant des droits particuliers à la femme, notamment la protection de la santé physique et morale de la mère, l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et la participation aux actions de développement ; l'article 28 sur le droit à la propriété ; l'article 30 sur le droit à la liberté d'expression, d'opinion, et de croyance ; l'article 33 sur le droit au travail ; les articles 43 et 84 consacrent le droit des femmes d'être candidates aux fonctions de président de la République et aux fonctions de députés et conseillers régionaux et municipaux. Elle consacre les grands principes : l'égalité des citoyens devant la loi ; la non-discrimination basée sur le sexe, l'âge, l'ethnie, la région ou la religion ; l'interdiction de la torture, de l'esclavage, et de tous traitements cruels, inhumains et dégradants.	La Constitution reconnaît à la femme tous les droits qu'elle consacre aux citoyens. Elle interdit la discrimination et les mauvais traitements, et prévoit des dispositions qui encouragent de la discrimination au profit de la femme. Il faut remarquer toute fois que l'engagement pris par l'État dans l'Article 22 de la constitution n'est-il pas en contradiction avec les réserves émises à la convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme ? Il faut relever cependant que le Niger avait émis cette réserve sur une question dont aucune réserve n'est admise. En conséquence, la seule possibilité pour le Niger de se soustraire à ses obligations issues de la CEDEF, c'est la dénonciation de cette convention. À défaut de dénonciation, le Niger est lié par cette convention qui fait actuellement partie de son droit positif.
Ordonnance N° 2012-45 du 25 septembre 2012 portant Code du travail au Niger la Loi 2007-26 du 23 juillet 2007 portant Statut général de la fonction publique	Les Articles 10 et 38 du statut général de la fonction publique et l'Art. 148 du Code du travail interdisent la discrimination en matière d'emploi et de rémunération. Les articles 101 à 105 du Code du travail consacrent le droit à la protection de la femme et de la maternité, de même que l'article 111 accorde des avantages particuliers à la femme relativement aux congés payés ; il en est ainsi de l'article 73 du statut général de la fonction publique	Faisant le bilan de la mise en œuvre de la loi sur le Code du travail, et celle sur le Statut général de la fonction publique, on ne peut que constater une nette avancée des acquis de la femme dans le domaine de l'emploi. De façon générale, on relève que les domaines d'emploi, jadis considérés masculins, se sont ouverts aux femmes ; l'égalité homme/femme dans l'emploi et le salaire est presque rétablie ; les droits de la maternité et des prestations sociales sont respectés ; l'avancement dans l'échelon comme dans le grade se fait de façon quasi équitable.

Analyse des lois et des politiques en matière de genre et d'intégration sociale au Niger <sup>100</sup>		
Intitulé des textes	Contenus (principales dispositions concernant les femmes et les enfants)	Impacts des droits consacrés sur la situation de la femme, et la promotion du genre
	Les femmes bénéficient des délais d'absence ou de congés pour l'accouchement et l'allaitement du bébé (droit de suspendre son travail pendant quatorze semaines. Elle a droit à des repos pour allaitement d'une heure par jour pendant une année à compter de la naissance de l'enfant) ; et les ruptures de contrat du travail pour cause d'absence ou d'incapacité de travail pour raison de maternité sont proscrites, et considérées par les juridictions comme licenciement abusif.	Mais des dispositions discriminatoires subsistent encore, en matière d'impôts et des bénéficiaires de la pension-décès, entre homme et femme travailleurs.
<b>Le Décret n° 92 o3 70 PRN MDS P PF PE, instituant le 13 mai, journée nationale de la femme</b>	En dehors de la journée internationale de la femme, le Niger a adopté une journée nationale en hommage à la marche historique des femmes pour se faire représenter dans les organes de la Conférence Nationale Souveraine.	Le statut de cette journée, aux yeux des femmes travailleuses, reste ambigu. Alors qu'elle est déclarée journée de la femme, et ouverte à des manifestations publiques des femmes, elle n'est pas déclarée chômée et payée par l'État. Cela fait entorse à sa célébration par les femmes employées.
Le Code rural : l'Ordonnance 93-015 du 2 mars 1993 portant Principes d'Orientation du Code Rural	En son article 4, cette ordonnance dispose : « Les ressources naturelles rurales font partie du patrimoine commun de la Nation. Tous les Nigériens ont une égale vocation à y accéder sans discrimination de sexe ou d'origine sociale »	En principe cette disposition consacre le droit de la femme à la terre sans qu'on puisse lui opposer son statut de femme. Mais on peut s'inquiéter, lorsque ce texte en son article 8 indique que « La propriété du sol s'acquiert par la coutume ou par les moyens du droit écrit », puisque dans certaines régions du pays, c'est sur le fondement de la coutume que l'accès au foncier est refusé aux femmes.

### L'implication des lois dans les aspects genre pertinents au Compact

Ces données sont tirées du résumé du Social Institutions & Gender Index (SIGI) pour le Niger. OECD Development Centre. [www.genderindex.org](http://www.genderindex.org).

1. **Aucun code de la famille.** Malgré le fait que le Code Civil a été modifié en 2004 pour indiquer que les lois coutumières qui gouvernent en parallèle ne s'appliquent que « si elles sont conformes aux conventions internationales ratifiées, aux dispositions législatives ou aux règles fondamentales concernant l'ordre public ou la liberté individuelle, » les pratiques discriminatoires continuent d'être appliquées contre les femmes, notamment dans les domaines du divorce, de la garde des enfants, et de l'héritage. Le Niger n'a toujours pas un **code de la famille** régissant le mariage et le divorce.
2. **Droits du chef de ménage.** D'autres contradictions existent entre le Code Civile et la loi coutumière sur le sujet du chef de ménage et les droits des époux et des épouses. En vertu du droit coutumier, les hommes sont considérés comme les chefs de famille et leurs épouses sont censées leur obéir. Même après un divorce ou le décès de leur conjoint, les femmes ne peuvent revendiquer le statut de chef de famille. Cela étant dit, si un homme a plus d'une épouse, il n'est considéré que comme le chef de famille qu'avec la première épouse. Les épouses suivantes sont considérées comme les chefs de leurs ménages respectifs, même si elles n'ont pas de statut légal. En cas de divorce ou de répudiation, en vertu du droit coutumier, les épouses ont généralement la garde des garçons jusqu'à la puberté et des filles jusqu'à leurs mariages. Mais dans certains cas (et toujours selon le droit coutumier), les pères ont la garde de leurs enfants dès l'âge de sept ans (et parfois plus jeunes).
3. **Accès à la terre.** La Constitution du Niger affirme le droit de tous les individus à posséder des biens et le Code Rural stipule que les femmes sont libres d'acheter, de posséder et de vendre des terres. Dans la pratique, cependant, les femmes ont rarement accès à la terre, la propriété étant le plus souvent transmise par héritage, et en vertu des lois coutumières, les femmes héritent rarement de la terre.

4. **Droits au commerce.** En vertu du Code Civil, les maris ont le droit de gérer et d'administrer les biens appartenant à leurs épouses. Toutefois, le Code de Commerce autorise les femmes à exercer une activité indépendante (commerciale ou artisanale) sans le consentement de leur mari. Ils peuvent aussi conclure des contrats et acquérir des biens. Cependant, de nombreuses femmes sont souvent incapables d'exercer leurs droits en raison de la force des stéréotypes concernant les rôles de genre acceptables, la pauvreté et les difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir des prêts.
5. **Accès à la finance et à un compte bancaire.** Il n'y a aucune restriction légale au droit des femmes au Niger d'accéder aux services financiers, y compris les prêts bancaires. En pratique, bien que les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans la société en tant qu'entrepreneurs, il leur est très difficile d'accéder au crédit. De plus, les femmes mariées ne peuvent ouvrir un compte bancaire de la même manière qu'un homme. Le Code Civil (articles 221 et 222) permet uniquement aux femmes d'ouvrir un compte si la banque informe le mari pour la première fois, bien que les femmes employées peuvent le faire sans que leur mari soit averti.
6. **La mobilité.** La Constitution et la loi prévoient la liberté de circulation et l'accès à l'espace public, mais les femmes mariées n'ont pas le même pouvoir de décision au domicile que les hommes. Selon le Code Civil (article 215), cette décision doit être prise par le mari, et la femme n'a d'autre choix que de suivre son époux.

## Annexe C : Description des peuples pasteurs

**Source :** République du Niger. 2013. *Fiche technique de pays sur les questions relatives aux peuples autochtones*. Soumise par le Groupe international de travail sur les questions autochtones (IWGIA) avec le Fonds international de développement agricole (FIDA).

**Les Touareg** constitue 9,3% de la population de l'année 2001 au Niger. Leur terroir traditionnel est le Massif de l'Air et les plaines environnantes à Agadez mais ils sont bien plus nombreux dans la région de Tahoua, autour de Tchintabaraden, dans la région de Tillabéri entre la ville de Tillabéri et la frontière avec le Mali, et dans la région du Zinder, autour de la dépression du Damergoo (p. 5). Leur économie a été fondée sur l'élevage des chameaux et le commerce transsaharien, mais aujourd'hui certains sont nomades, élevant des chameaux et des chèvres, ou semi-nomades, combinant l'élevage avec des activités de maraîchage ; d'autres sont des artisans et des commerçants qui traversent le désert avec leurs chameaux pour échanger du mil contre du sel et des dattes (pp. 5-6).

**Les Peulh** représentent 8,5 % de la population. Ils subdivisent en plusieurs groupes – les Tolèbé, les Gorgabé, les Djelgobé, et les Wodaabe (surnommés Bororo) (p. 6). La majorité vit dans les régions du sud (Dosso, Maradi, Tillabéri, Zinder). Même si traditionnellement ils sont nomades (Fulbe-Ladde), beaucoup sont devenus sédentaires ou semi-sédentaires (les Fulbe-Siere).

Les **Toubou** constitue 0,4% de la population. Ils sont un petit groupe de 42,000 pasteurs et commerçants nomades qui vivent à l'ouest du pays, près de Tesker (Zinder), N'guigmi (Diffa) et autour de Bilma (Agadez) et le long de la frontière avec le Libye. Ils sont subdivisés en deux groupes, les Teda et les Daza. Les Teda sont restés largement nomades, vivant de l'élevage de chameaux, de caprins et d'ovins. Les Daza sont les plus nombreux. Plusieurs d'entre eux sont devenus semi-sédentaires et vivent dans de petites oasis isolées dans le désert. Ils élèvent des chameaux, du bétail, des chevaux et du menu bétail, font un peu de maraîchage<sup>30</sup>, ainsi que du petit commerce caravanier de chameaux et de dattes.

« Les pasteurs autochtones du Niger] ont au cours des dernières décennies fait l'expérience d'une vulnérabilité économique exacerbée ; un nombre croissant de contraintes par rapport à leurs activités pastorales ; des abus de leurs droits de l'homme, et une marginalisation constante. » (p. 10). Basée sur les données de 2007, l'indice de pauvreté était le plus élevé parmi les ménages nomades et semi-nomades; ils sont représentés de manière disproportionnée parmi les pauvres (voir tableau ci-dessous). Leurs modes de vie ont beaucoup changé en conséquence de la sévère sécheresse (1970 et 1980), lorsque les pasteurs ont perdu jusqu'à 80% de leur cheptel. Certains pasteurs ont en partie ou entièrement abandonné l'élevage et se sont tournés vers l'agriculture ou le travail salarié; d'autres vers les mines d'uranium et un travail dans les villes minières. Un grand nombre mènent une vie précaire dans les zones périurbaines de Niamey. Les changements auprès des femmes étaient aussi sévères. Les femmes autochtones ont éprouvé une perte de statut et une réduction de leur autonomie socio-économique; les Wodaabe sont devenus des commerçants itinérants et les femmes agropastorales peulhs s'installent à Niamey pour subsister en mendiant une partie du temps (p. 11).

La pauvreté selon le milieu de résidence (2007)

Milieu de résidence	Répartition de la population		Contribution à la pauvreté		
	# total de ménages pauvres	# total de ménages	Proportion du milieu dans la population pauvre	Part du milieu dans la population totale	Ratio de sévérité de la pauvreté
Rural sédentaire	905,803	1,228,501	85.0%	81.1%	1.05
Rural semi-nomade	46,256	52,877	4.3%	3.5%	1.23
Villes secondaires	76,311	153,977	7.2%	10.2%	0.71
Niamey	37,189	80,241	3.5%	5.3%	0.66
Niger	1,065,559	1,515,596	100%	100%	1.00

Tableau dans l'Annexe 3 du rapport FIDA (2013) et extrait de INS-Niger et PNUD, "Mesure de la pauvreté selon la méthode DSBE. Expérience du Niger." (2007a), tableau 3.9, p. 89

Avec l'exploitation de l'uranium par l'État, des rébellions touarègues au nord du pays ont eu lieu début des années 1990. Et en 2007, les Toubou et les Peulh ont pris part à la rébellion dans la région d'Agadez et du Massif de l'Air initiée par le Mouvement des Nigériens pour la Justice qui revendiquait une meilleure distribution des rentes des ressources naturelles. Et dans la même décennie, les Peulh ont connu des conflits avec les Haoussa et Djerma à Tillabéri, des conflits qui s'expliquent souvent par la pression sur les rares ressources disponibles (p. 16).

